

**REGION DE LA BOUCLE DU
MOUHOUN**

PROVINCE DES BALE

COMMUNE RURALE DE PA



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

RAPPORT DIAGNOSTIC DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE PA

Version provisoire

**Appui financier : PNUD / Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la
Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)**

Appui technique : EAC

Mars 2020

TABLES DES MATIÈRES	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	7
I - INTRODUCTION	8
1.1 Contexte et justification	8
1.2 Aperçu de la démarche méthodologique d'élaboration du PCD	9
1.2.1 Phase préparatoire.....	9
1.2.2 Phase de démarrage	9
1.2.3 Phase pratique terrain	9
II – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE	11
2.1 Situation géographique	11
2.2 Organisation administrative	11
III - MILIEU PHYSIQUE	13
3.1 Relief	13
3.2 Climat et pluviométrie	13
3.3 Hydrographie.....	13
3.4 Sols et couverture terrestre	14
3.5 Végétation	14
3.6 Faune	15
3.7 Conclusion partielle sur l'analyse du milieu physique	15
IV - MILIEU HUMAIN	17
4.1 Etat et dynamique démographique de la commune de Poura.....	17
4.1.1 Effectif de la population et son évolution	17
4.1.2 Répartition spatiale de la population	17
4.2 Structure de la population par sexe et par âge en 2020.....	17
4.3 Dynamique de la population	18
4.3.1 Fécondité	18
4.3.2 Natalité	18
4.3.3 Mortalité	18
4.3.4 Migrations	18
4.4 Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain	19
V - ORGANISATION SOCIALE	20
5.1 Caractéristiques socioculturelles de la population.....	20

5.1.1 Croyances religieuses	20
5.1.2 Groupes ethniques et langues parlées	20
5.2 Pouvoir traditionnel	20
5.3 Place et le rôle des femmes et des jeunes	20
5.3.1 Place et rôle de la femme	20
5.3.2 Place et rôle des jeunes	21
VI - OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE.....	22
6.1 Mode de gestion du foncier	22
6.2 Occupation de l'espace	22
6.3 Conclusion partielle sur l'occupation et la gestion de l'espace.....	24
VII - ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX	25
7.1 État des lieux du secteur de l'éducation et de la formation	25
7.1.1 Enseignement préscolaire	25
7.1.2 Enseignement primaire	25
7.1.3 Post-primaire.....	27
7.1.4 Enseignement secondaire	29
7.1.5 Enseignement non formel	31
7.2 État des lieux du secteur de la santé	32
7.3 État des lieux du secteur de l'eau potable et de l'assainissement.....	33
7.3.1 Eau potable	33
7.3.2 Assainissement.....	35
7.3.3 Conclusion partielle du diagnostic des secteurs sociaux	36
VIII - ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS DE PRODUCTION.....	37
8.1 Agriculture et culture maraichère.....	37
8.1.1 Agriculture et sécurité alimentaire	37
8.1.2 Cultures de rente	39
8.1.3 Cultures maraîchères	39
8.1.4 Situation des aménagements agricoles.....	40
8.2 Élevage	42
8.2.1 Situation des aménagements pastoraux de la commune de Pâ	43
8.2.2 Situation des pathologies animales.....	43
8.2.3 Encadrement du secteur de l'élevage	43
8.3 Pêche	44
8.4 Apiculture.....	44
8.5 Environnement et développement durable	44

8.5.1 Sylviculture	44
8.5.2 Exploitation du bois de chauffe	45
8.5.3 Exploitation des PFNL	45
IX - SECTEURS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION.....	46
9.1 Commerce	46
9.2 Employabilité des jeunes et des femmes	46
9.3 Transport	48
9.4 Tourisme, culture et sites d'hébergements	48
9.5 Télécommunication	48
9.6 Énergie.....	49
9.7 Services financiers	49
X - GOUVERNANCE ET FINANCES PUBLIQUES LOCALES.....	50
10.1 Organisation et fonctionnement de l'administration communale.....	50
10.2 Outils d'organisation et de gestion	51
10.3 Système d'information/communication et gestion des plaintes/conflits	51
10.3.1 Outils et acteurs chargés de la communication au sein de la Mairie.....	51
10.3.2 Outils de communication utilisés avec la population	51
10.3.3 Consultation et participation communautaire	52
10.3.4 Mécanismes de résolution des plaintes/conflits.....	53
10.3.5 Organisation de la passation des marchés.....	53
10.4 Ressources financières de la commune : budget communal	54
10.5 Mobilisation de ressources propres	54
10.6 Capacité de gestion financière et d'exécution du budget.....	56
10.7 Infrastructures et équipements de la Mairie	56
10.7.1 Inventaire des équipements de la commune.....	56
10.7.2 Mobilier	57
10.7.3 Moyens de transport.....	59
10.7.4 Autres matériels	59
10.7.4.1 Supports de communication.....	59
10.7.4.2 Inventaire des infrastructures de la Mairie	60
10.7.5 Gestion des équipements et infrastructures	60
XI - SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES .	61

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	:	Signification
AA	:	Accoucheuse Auxiliaire
AB	:	Accoucheuse Breveté
AGR :	:	Activités Génératrices de Revenus
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AIS	:	Agent Itinérant de Santé
AUE	:	Association d'Usager d'Eau
AME:	:	Association des Mères Educatrices
APE:	:	Association des Parents d'Elèves
BNDT	:	Base Nationale des Données Topographiques
BEPC	:	Brevet d'Études du Premier Cycle
BUMIGEB	:	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
CEEP	:	Centre d'Éveil et d'Éducation Préscolaire
CSPS	:	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CM	:	Centre Médical
CEP	:	Certificat d'Études Primaires
CEB	:	Circonscription d'Éducation de Base
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CEG	:	Collège d'Enseignement Général
COGES	:	Comité de Gestion
CCAM	:	Commission Communale d'Attribution Des Marchés
CVD	:	Conseil Villageois de Développement
Ha	:	Hectare
IB	:	Infirmier Breveté
IDE	:	Infirmier Diplômé d'État
IGB	:	Institut Géographique du Burkina
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
Km²	:	Kilomètre Carré
ME	:	Maïeuticien d'État
MEG	:	Médicaments Essentiels Génériques
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONATEL	:	Office National de Télécommunication
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PCD	:	Plan Communal de Développement
PNDES	:	Plan National de Développement Économique et Social
PFNL	:	Produit Forestier Non Ligneux
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	:	Route Nationale
RR	:	Route Régionale
TBS	:	Taux Brut de Scolarisation
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immunodéficience Acquise
ZATE	:	Zone d'Appui Technique de l'Élevage
ZAT	:	Zone d'Appui Technique

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Unités d'occupation de la superficie communale	23
Tableau n°2 : Evolution du taux de succès au CEP de 2015 à 2019.....	26
Tableau n°3 : Evolution des effectifs du CEG de Pâ dans la période Erreur ! Signet non défini.	
Tableau n°4: Evolution des effectifs des élèves au CEG de Pâ.....	28
Tableau n°5: Evolution des taux de succès au BEPC	28
Tableau n°6 : Evolution des effectifs des élèves au secondaire.....	29
Tableau n°7 : Effectif du personnel soignant	32
Tableau n°8: Situation des points d'eau potables.....	34
Tableau n°9: Situation des latrines	35
Tableau n°10 : Situation des bas-fonds aménagés.....	40
Tableau n°11: Situation des bas-fonds aménageables.....	40
Tableau n° 12: Situations des évènements culturels ou manifestation culturelle	48
Tableau n°13: Liste du personnel de la Mairie	50
Tableau n°14 : La liste des outils de gestion et d'organisation	51
Tableau n°15: Systèmes d'information/communication au sein de la mairie.....	51
Tableau n°16: Les différentes organisations de la commune.....	52
Tableau n°17: Informations sur les personnes en charge de la passation des marchés dans la commune.....	53
Tableau n°18: Budget communal.....	54
Tableau n°19: Recettes et Dépenses de fonctionnement .. Erreur ! Signet non défini.	
Tableau n°20: Recettes et Dépenses d'investissements.... Erreur ! Signet non défini.	
Tableau n°21: Mobilisation des ressources propres	54
Tableau n°22: Personnel chargé de la gestion financière et budgétaire	56
Tableau n°23: Equipements/matériels de bureau.....	57
Tableau n°24: Mobiliers de bureau (tables, chaises, armoires, fauteuils etc.)... 	57
Tableau n°25: Liste de matériel roulant	59
Tableau n°26: Supports de communication.....	59
Tableau n° 27: Infrastructures de la commune (Bâtiment, bureau/local, magasin, toilette).....	60
Tableau n°28: Informations sur les personnes en charge de la gestion des équipements de la commune	60

Liste des graphiques

Graphique n°1: Proportion des unités d'occupation.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique n°2: Evolution des effectifs d'enfants inscrits au primaire de 2016 à 2020.25
Graphique n°2: Evolution des taux de succès au BEPC de 2014-2015 à 2018-2019 29
Graphique n° 3: Evolution des effectifs d'apprenants de 2017 à 2019.....	31
Graphique n°4 : Evolution des principales productions céréalières	37
Graphique n°5 : Evolution de la quantité de production et de la consommation des principales spéculations céréalières de 2014 à 2019.....	38
Graphique n°6: Evolution de la production, la consommation et la commercialisation de 2014 à2019.....	38
Graphique n°7 : Evolution des principales cultures de rente	39
Graphique n°8 : Evolution des principaux produits maraichers.....	40
Graphique n° 9: Evolution du nombre de têtes par espèce au cours des cinq dernières années	42
Graphique n°10 : Evolution de la quantité de viande consommée (T)	43

Liste des cartes

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Pâ	12
Carte n°2 : Occupation des sols dans la commune.....	23
Carte n°3 : Situation des infrastructures socioéconomiques	49

I - INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

La constitution adoptée le 2 juin 1991 a consacré la décentralisation comme axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie et la division du territoire en collectivités territoriales. En 2004, le code général des collectivités territoriales qui détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et les moyens d'action, les organes et l'administration de ces collectivités territoriales a été adopté et a vu la création de 351 communes rurales et urbaines. La décentralisation s'est traduite dans les faits par l'organisation de cinq élections municipales successives en 1995,2000,2006,2012 et 2016 et la mise en place de conseils municipaux avec à leur tête des maires élus. Ces conseils municipaux ont conduit depuis les élections de 2006 des actions de développement en mettant en œuvre leurs plans communaux de développement (PCD) élaborés conformément à un guide méthodologique de planification locale communale, référentiel unique conçu dans un souci de cohérence et d'harmonisation du processus d'élaboration des plans de développement. Ce guide a été révisé en 2013 suite à des constats. En effet, certaines thématiques émergentes n'avaient pas été suffisamment prises en compte : changements climatiques, genre, l'économie locale, sécurité urbaine, des droits humains, du VIH-SIDA, etc.

À l'instar d'autres communes, la commune de Pâ a réactualisé et adopté son plan communal de développement pour la période 2015-2019. Le PCD adopté avait pour référentiel la « Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable » (SCADD) qui n'est plus en vigueur suite aux élections présidentielles de novembre 2015 d'où une éventuelle difficulté pour son suivi et son évaluation par rapport au nouveau référentiel de développement qu'est le « Programme National de Développement Economique et Social (PNDES). Sur le plan international et mondial, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, (OMD) ont été remplacés par les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui doivent être pris en compte dans le PCD à réactualiser. Au regard de tout ce qui précède, la relecture du PCD est plus que nécessaire afin d'une part d'obtenir une cohérence avec le PNDES et d'autre part de disposer d'un même horizon de planification. Par ailleurs, elle permettra de rendre les actions du conseil municipal lisibles et cohérentes avec les stratégies et politiques en vigueur dans notre pays et en harmonie avec les aspirations réelles de la population de la commune de Pâ.

C'est dans cette optique que la commune rurale de Pâ, a pris la décision de réactualiser son PCD, conformément aux dispositions du guide méthodologique révisé. Ce processus bénéficie de l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à travers le Projet d'Appui à la Participation Citoyenne à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL) et de l'appui technique du bureau d'études Action Conseil (EAC).

En adéquation avec les grandes orientations nationales en matière d'aménagement du territoire, le plan communal de développement constitue un véritable outil d'appropriation et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage local et de la gestion des investissements. Son élaboration tout comme son exécution, s'inscrit dans un processus multi dimensionnel dont la réussite dépend de la qualité de l'accompagnement fourni. Au regard de l'importance du PCD comme outil d'orientation du développement communal, la démarche méthodologique adoptée s'est voulue participative et inclusive de manière à emporter l'ensemble des acteurs locaux.

Le présent rapport de diagnostic est un résultat d'étape du processus d'élaboration du plan communal de développement.

1.2 Aperçu de la démarche méthodologique d'élaboration du PCD

Le processus de relecture du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Pâ a été mené selon une démarche méthodologique participative. Il a procédé par une concertation et un dialogue entre les différents acteurs locaux qui ont identifié par eux-mêmes les insuffisances et les contraintes au développement et ont défini les actions prioritaires à mettre en œuvre. Cette démarche méthodologique comprend cinq (05) phases prenant en compte le contenu du guide méthodologique de planification locale révisé :

- La phase préparatoire
- La phase de démarrage
- La phase pratique de terrain/diagnostic
- La phase de rédaction et restitution
- La phase d'adoption et de validation.

1.2.1 Phase préparatoire

Au cours de cette phase préparatoire, les activités suivantes ont été menées :

- La stratégie de communication sur la relecture du PCD est arrêtée et mise en œuvre par le conseil municipal.
- L'identification des huit (8) villages de la commune pour l'animation diagnostique participative et le recueil des attentes des populations.
- L'établissement d'un chronogramme de travail.
- La conception des outils et supports techniques nécessaires à la collecte d'informations par le bureau d'Études Action Conseils (EAC).

1.2.2 Phase de démarrage

La phase démarrage a comporté deux étapes qui sont :

- La rencontre de cadrage tenue au siège de PAPCiDDeL avec l'équipe technique le 30/01/2020 et qui a eu pour objectif le rappel du contexte de la révision, la présentation de la démarche méthodologique par le bureau d'étude (outils et méthodes) et l'adoption du chronogramme.
- L'atelier de lancement officiel du processus d'élaboration du PCD tenu le 11/02/2020 à la mairie de Pâ avec les membres du conseil municipal et de la commission ad hoc
- La recherche documentaire qui a permis de disposer de documents et d'informations capitales pour la conduite des activités de la relecture du PCD.

1.2.3 Phase pratique terrain

En étroite collaboration avec le conseil municipal et la commission ad hoc, l'équipe du bureau d'étude EAC a tenu des séances d'animation diagnostiques dans les huit (08) villages que compte la commune. Au cours de cette étape de l'étude, il s'est agi de faire :

- Une analyse des potentialités/ atouts des zones,
- Une identification et une hiérarchisation des contraintes et défis nouveaux ou persistants,

- Une identification de nouveaux besoins aux défis tels les changements climatiques, le genre la sécurité, etc.
- Parallèlement, des collectes de données complémentaires ont eu lieu au niveau des services techniques déconcentrés.

Les données et les informations collectées au cours de ces trois phases ont permis la production du rapport de diagnostic de la situation.

II – SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

2.1 Situation géographique

D'une superficie de 407 Km², la commune rurale de Pâ est localisée dans la région de la Boucle du Mouhoun et dans la province des Balé. Le chef-lieu de commune de Pâ, est distant de 155 Km de Dédougou, chef-lieu de région et de 45 Km de Boromo, chef-lieu de province. Il est situé sur la route nationale n°1 (RN1) (la principale voie d'accès) à 230 Km de Ouagadougou, la capitale politique et administrative du Burkina Faso, et à 130 Km de Bobo Dioulasso, la capitale économique. La commune est limitée à l'Est par la commune urbaine de Boromo, au Nord par la commune rurale de Bagassi, au Sud par celle de Fouzan, et à l'Ouest par celle de Boni. La commune est aussi traversée par la route nationale n°12 (RN 12).

La traversée de la commune d'Est en Ouest par les routes (RN1, RN12) et la proximité des communes urbaines de Boromo et de Houndé constituent des facteurs favorables pour le développement des échanges commerciaux très importants pour l'économie locale de la localité. Cependant, l'enclavement de la quasi-totale des villages constitue une réelle contrainte pour les populations dans la promotion des échanges et la circulation des produits ainsi que dans l'accès aux services publics de qualité (état civil, santé, etc.).

2.2 Organisation administrative

Pâ a d'abord été un arrondissement de la sous-préfecture de Bagassi avant d'être érigé en département et rattaché à la province des Balé. La structure administrative décentralisée qui est la commune a été mise en place à la faveur de la communalisation intégrale au terme de la loi n°055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales du Burkina Faso. Elle comprend 8 villages administratifs qui sont : Héré Dougou, Kopoie, Kopele, Boro, Yamane, Didié Voho et l'agglomération de Pâ qui est le chef-lieu de la commune. À l'issue des élections municipales de 2016, le conseil municipal est constitué de vingt (20) conseillers municipaux dont dix-neuf (19) hommes et une (01) femme.

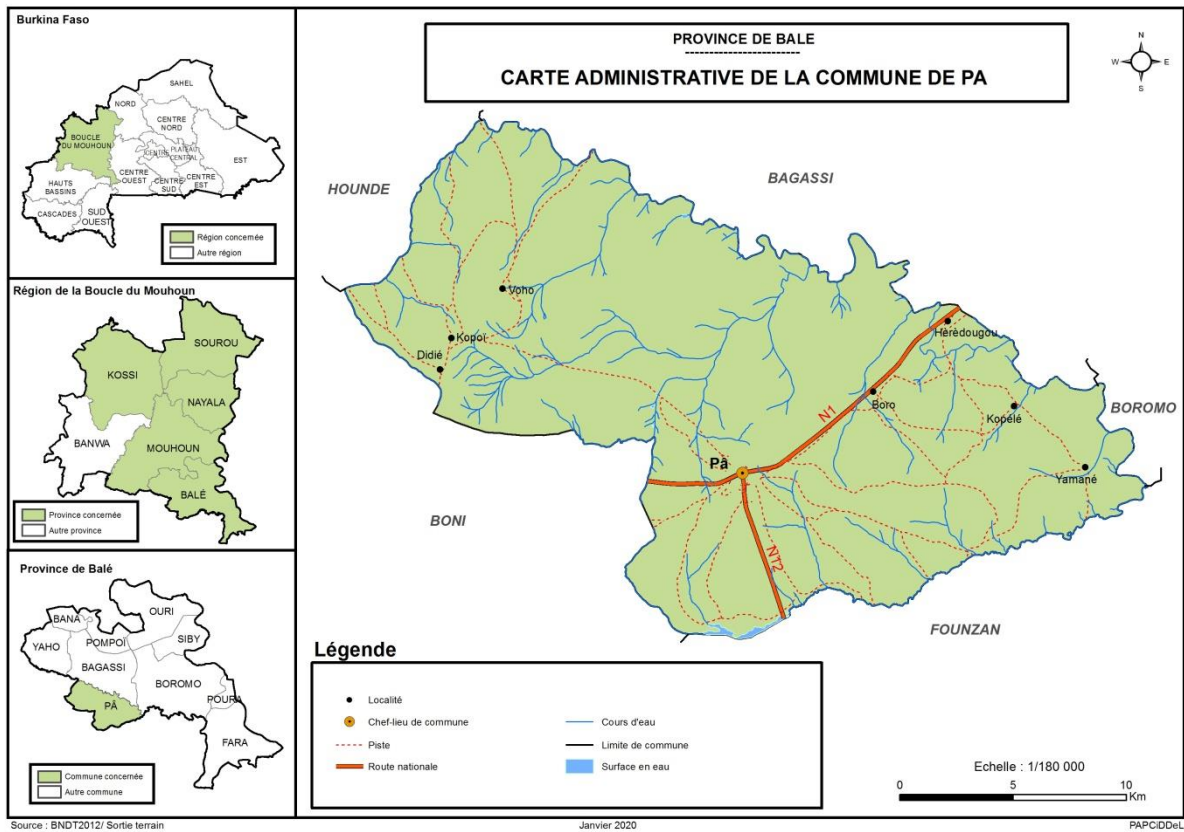
Ces vingt (20) conseillers qui forment le conseil municipal ont pour principales missions de définir les grandes orientations en matière de développement communal. À ce titre, ils discutent et adoptent les plans de développement communaux et contrôlent leur exécution. Ils règlent par leurs délibérations les affaires de la commune et donnent leurs avis sur toutes les questions qui leur sont soumises par l'État ou par d'autres collectivités territoriales. Le conseil municipal est consulté sur toutes les décisions à prendre par d'autres organes et autorités sur des questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité. Le conseil municipal vote le budget, contrôle l'action du maire et l'exécution des plans de développement communaux. Il en assure l'évaluation périodique.

Pour exercer efficacement ses différentes missions, quatre (4) commissions permanentes sont créées au sein du conseil municipal ; ce sont : i) la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ; ii) la commission « affaires économiques et financières » ; iii) la commission « environnement et développement local » ; et iv) la commission « aménagement du territoire et gestion foncière.

Le président du conseil municipal est le Maire, chargé d'exécuter les décisions du Conseil. Il est assisté d'un premier adjoint et d'un deuxième adjoint.

Cette organisation est complétée dans chaque village par l'existence de Conseil Villageois de Développement (CVD) qui constitue la cheville ouvrière du conseil municipal à cette échelle. L'autorité de l'État est assurée par le préfet qui en est le dépositaire dans le département. Il est sous l'autorité directe du Haut-commissaire. Il veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions du gouvernement dans le département. Il a la charge des intérêts nationaux, de l'ordre public et de la sécurité dans le département.

Carte n°1 : Carte administrative de la commune de Pâ



III - MILIEU PHYSIQUE

3.1 Relief

La commune de Pâ est située dans une immense pénéplaine avec un relief caractérisé par la présence de chaînes de collines issues du complexe volcano-sédimentaire birrimien dans la partie Nord, et de bas-fonds. À l'Ouest, le relief est marqué par des escarpements avec des chaînes de collines qui drainent les eaux vers la mare « *Yaho* ». En somme, les collines qui ne sont pas toujours aptes à la conduite des activités de production agricole peuvent être aménagées pour servir de zones de pâturage, surtout en saison pluvieuse. Ce qui contribue à réduire les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans ce contexte de réduction des terres utiles à cause de la dégradation des conditions climatiques. L'état du relief marqué par les escarpements avec des chaînes de collines constitue une potentialité en bassins versants. La commune dispose ainsi de potentialités en bas-fonds aménageables dont l'aménagement contribuera à la promotion de l'économie locale de la commune.

3.2 Climat et pluviométrie

La commune fait partie du climat soudano sahélien et se caractérise par deux saisons : une longue saison sèche (novembre à mai) dominée par le harmattan ; une courte saison pluvieuse de juin à Octobre, marquée par l'influence de la mousson. Des données recueillies¹ au niveau de la station de Boromo en 2018, montrent que les températures maximales atteignent 36°C (Avril) et les minimales 22°C (Février). Sur la base des données pluviométriques, la hauteur moyenne d'eau tombée s'élève à 1023mm/an. Le nombre de jours moyen de pluie est de 93. Des entretiens menés auprès des responsables agricoles de la commune révèlent que la pluviométrie observée varie en dents de scie au cours de ces dernières années. Des interactions avec les populations dans les différents villages, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et la non-maitrise des eaux demeurent les principaux handicaps au développement des activités agro-sylvo-pastorales. Selon toujours la population, la floraison des plantes est parfois perturbée par les vents violents. Ce qui ne favorise pas la régénérescence naturelle qui permet aux producteurs de s'adapter aux effets du changement climatique.

En dépit des variations observées dans la répartition temporelle des précipitations, la commune de Pâ demeure l'une des localités du pays qui bénéficient de conditions agro-climatiques favorables pour la promotion de son économie locale. Elle enregistre en moyenne 1 023 mm d'eau tombée par an réparti sur quatre-vingt-treize (93) jours.

3.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est organisé à partir des hauts reliefs dominants dans la zone d'où il gagne les dépressions périphériques puis traverse le front cuirassé. Il est très faible. En effet, le Tuy ou le Grand Balé est le principal cours d'eau qui longe la commune dans la partie Nord et dont les nombreux affluents sont le « *Kidaho* », le « *Sa* » et le « *Bako* ». Ces affluents qui se déversent au Sud, drainent de petits bas-fonds dans les différents villages surtout dans le village de Didié où ils forment une mare dénommée

¹ Source : Annuaire statistique 2018 de la région de la Boucle du Mouhoun

« *Yaho* ». Il ressort du diagnostic participatif que cette mare qui constituait un potentiel important a perdu beaucoup de sa capacité à cause de l'ensablement. Le barrage de Pâ, seul plan d'eau pérenne connaît aussi une baisse de capacité du fait de l'ensablement de son lit avec l'érosion hydrique favorisée par le modelé du relief et les mauvaises pratiques culturales (cultures sur les berges). Cet ouvrage nécessite forcément une réhabilitation complète afin de le rendre opérationnel à nouveau. Pour ce qui concerne les eaux souterraines, elles sont captées au moyen des réalisations de forages à motricité humaine et des puits (puits à grands diamètres et petits puits).

Pour conclure, le réseau hydrographique constitue une opportunité pour la promotion des activités agro-sylvo-pastorales qui constitue le socle du développement économique local. Cependant, il reste menacé par les aléas climatiques et les activités anthropiques qui réduisent parfois la capacité des retenues d'eau.

3.4 Sols

Les formations ferrugineuses et gréseuses occupent la quasi-totalité de l'espace communal. On note par endroits des sols argileux et sablonneux. Cinq types de sols sont rentrés :

- les sols remaniés représentant la grande partie des sols et s'étalant d'Ouest en Est, occupent toute la partie Sud de la commune ;
- les sols peu humifères à pseudogley qui longent toute la partie frontalière Nord de la commune : ce sont des sols minéraux bruts sur cuirasse latéritique qui ont une valeur agronomique faible ou nulle ;
- les sols d'érosion situés dans la partie ouest de la commune où le relief est escarpé ;
- les sols hydromorphes (vertisols ou sols bruns) qui sont les plus riches, qu'on retrouve dans les bas-fonds des villages de Didié, de Kopoï et de Voho ;
- les sols lessivés ou appauvris, faiblement présents à l'extrême ouest de la commune.

De l'interaction avec la population locale, les sols sont menacés par la forte pression foncière et l'érosion. On assiste ainsi au fil des années à leur dégradation et à la baisse de leur fertilité. Ce qui peut à terme compromettre la conduite des activités de production agro-sylvo-pastorales. Les causes de ces limites sont l'absence de localisation des cibles de l'ODD 13 qui consiste à « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

3.5 Végétation

Les formations végétales rencontrées dans la commune de Pâ sont de type savane arborée et arbustive, dominée par des espèces ligneuses et des graminées annuelles. Elles comprennent les « systèmes agro-forestiers traditionnels », marqués par la présence dans les champs d'espèces ligneuses naturellement conservées et protégées.

La strate herbacée est discontinue sur l'ensemble du paysage et est constituée en majorité de *Loudetia togoensis*, *Andropogon gayanus* (paille à balai), *Cymbopogon gayanus* et *Oryza barthii* (riz sauvage d'Afrique). Ces espèces forment des peuplements denses dans les zones ayant de bonnes réserves hydriques notamment les bas-fonds et le long des cours d'eau. Les plans d'eau sont généralement envahis par *Nymphaea lotus* (nénuphars) en saison pluvieuse.

Ces formations naturelles intègrent aussi les forêts classées présentes dans la commune : la forêt classée de Pâ (15 625 ha) ; la forêt classée de Tuy (47 000 ha) dont une portion relève du territoire communal (village de Didié) ; la forêt classée des deux Balè (57 000 ha) dont une

portion relève du territoire communal (villages de Hérédougou, Kopélé et Yamané). Ces formations naturelles assurent le pâturage pour les animaux, l'offre du bois de chauffe et des produits forestiers non ligneux. Les actions de restauration collectives entreprises ont abouti au reboisement de 14,99 ha de superficie.

Des interactions avec la population dans différents villages, les formations végétales surtout la délimitation des forêts classées ont réduit les terres cultivables. Cependant, la commune peut en tirer profit si elle définit une bonne stratégie de développement des activités extra agricoles telles que la promotion des produits forestiers non ligneux. Ce qui contribue à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire dans la commune et partant du développement socioéconomique local par la création des emplois au profit des jeunes et des femmes. Cette stratégie concourt aussi à l'atteinte dans la commune de la première cible « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante » de l'ODD 2 qui consiste à « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Elle permettra l'atteinte de l'ODD 1 qui vise à « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici 2030 ».

3.6 Faune

La faune de la commune est en nette régression à cause du braconnage et de la dégradation du couvert végétal. La faune aviaire existante est assez diversifiée ; si certains mammifères sont bien présents (singe, lièvre, écureuil, ourébi, hippotrague), certains comme l'éléphant de savane, le cobe de buffon, le chien sauvage et le phacochère sont en voie de disparition. La faune aquatique est diversifiée dans le barrage de Pâ, dans les Grands Balé et dans la mare de Didié avec des espèces comme les silures, les sardines, les carpes, les capitaines, ainsi que des espèces protégées comme les varans du Nil et les crocodiles. La faune est menacée par les facteurs anthropiques, notamment la destruction de l'habitat naturel des espèces et le braconnage.

Au regard du potentiel existant, de l'intensité du phénomène de dégradation en cours dans la commune et des fléaux comme le terrorisme qui sévissent dans le pays, les activités de chasse et de tourisme de vision en lien avec la faune ne sont pas rentables à court terme pour les populations et la commune. Cependant, des actions de restauration et de gestion pérenne de la végétation peuvent à moyen et long terme permettre la reconstitution de la faune.

3.7 Conclusion partielle sur l'analyse du milieu physique

La triangulation des données collectées au niveau des structures techniques et des populations au cours des interactions dans les villages ont permis de caractériser les facteurs favorables et défavorables pour le développement de la commune.

Au titre des facteurs favorables, on peut retenir :

- *l'existence de potentialités agro-climatiques suffisantes pour promouvoir le développement local : la commune de Pâ dispose de ressources naturelles diversifiées dont l'exploitation judicieuse pourrait créer des emplois et des richesses. Il s'agit essentiellement de potentialités agro-climatiques liées à la terre et à l'eau. En effet, la commune reçoit en moyen 1 023 mm/an répartis sur quatre-vingt-treize (93) jours. Elle dispose aussi d'un réseau hydrographique assez important avec la présence du fleuve « le Grand Balé ». On note également*

l'existence d'opportunités en bassins versants favorables aux aménagements agro-sylvo-pastoraux. L'état du relief marqué par les escarpements avec des chaînes de collines constitue un facteur favorable en bassins versants dont la délimitation permet l'aménagement de bas-fonds ;

- *l'existence d'espèces végétales assez importantes : la commune dispose d'une diversité de produits forestiers non ligneux dont la promotion contribue à la création d'emplois au profit des jeunes et des femmes*

Au titre des facteurs défavorables, on note :

- *la dégradation progressive des potentialités naturelles de la commune à cause de l'intensification des diverses menaces telles que la récession climatique, la forte pression exercée sur les ressources naturelles, les mauvaises pratiques de l'exploitation artisanale de l'or, etc.*
- *l'absence de stratégies locales formelles relatives à la gestion pérenne des potentialités naturelles de la commune.*

Ainsi, en matière de développement en lien avec le milieu physique, on peut déduire des analyses faites que le principal problème de la commune est sa ***faible capacité à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de développement.***

Les effets de ces problèmes selon les données collectées et traitées s'observent à plusieurs niveaux tels :

- la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- la baisse de la fertilité des sols ;
- la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux ;
- la forte pression foncière ;
- la dégradation des conditions climatiques.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres. Au nombre de celles-ci on peut retenir :

- l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 15 axé sur « la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et leur exploitation durable ; la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, l'enrayement et l'inversement du processus de dégradation des sols et la mise à fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ;
- la méconnaissance et/ou faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux.

IV - MILIEU HUMAIN

4.1 Etat et dynamique démographique de la commune de Pâ

4.1.1 Effectif de la population et son évolution

Selon le RGPH de 2006, la commune de Pâ comptait 19 755 habitants regroupés soit une densité de 48 habitants/ Km². En 2020, cette population est estimée à 31 218 habitants dont 16 246 femmes (soit 52% de femmes). Cela représente une hausse de 58% de la population au cours des quatorze (14) dernières années. Par ailleurs, la densité de la population a également connu une hausse significative en passant désormais de 48 à 76 habitants au km².

4.1.2 Répartition spatiale de la population

Selon les projections démographiques, la population de la commune de Pâ est estimée à 31 218 en 2020 avec un taux de croissance annuel moyen de 4,482% l'an (plus élevé de la province). Les villages à forte concentration de populations sont : Héré Dougou (18%), Pâ (15%), Kopoie (15%), Kopele(15%) et Boro (14%). Par contre, les plus faibles concentrations de populations pour l'instant s'observent dans les villages de Yamane (10%), Voho (7%) et Didié (6%).

Cette répartition spatiale de la population met en exergue la forte pression inéluctable sur les terres dans les localités de Héré Dougou, Kopoie, Kopele et l'agglomération de Pâ où il est nécessaire de promouvoir les activités non agricoles pour résorber l'abondante main d'œuvre. Parallèlement, il est important que des mesures soient prises pour déterminer les conditions d'accès et d'exploitation durables des terres dans les villages moins peuplés.

4.2 Structure de la population par sexe et par âge en 2020

La structure par sexe de la commune de Pâ est semblable à la structure de l'ensemble de la population burkinabè. La population en 2020 est composée d'environ 48 % d'hommes et de 52 % de femmes. Par ailleurs, 31,18% de la population c'est-à-dire celle dont la tranche d'âge est comprise entre 15 et 35 ans est jeune. Enfin, la proportion de la population active (tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans) est de 47,8% contre 52,2% pour celle inactive (cumul des moins de 15 ans et des plus de 64 ans). Cela induit un rapport de dépendance démographique de 109,03 % c'est-à-dire qu'en 2020, 100 personnes âgées de 15 ans à 64 ans sont supposées avoir à leur charge environ 110 personnes ayant moins de 15 ans ou âgées de plus de 64 ans.

La projection montre que la population va croître dans l'ensemble des villages de la commune. Ainsi, le poids démographique pour les prochaines années va peser lourdement sur les différents secteurs socio-économiques et les ressources naturelles et va se manifester par :

- la pression sur les ressources naturelles : en effet, la forte jeunesse de la population (31,18% de la population de la commune), va se traduire par une augmentation de l'offre de main-d'œuvre et le besoin de terres pour la conduite des activités de production agro-sylvo-pastorale ;

² TBS BMH DREP/BMHN, 2012

- l'augmentation de la demande en infrastructures et en personnel supplémentaires dans le domaine de l'éducation et de la santé ;
- la nécessité d'accroître le nombre des infrastructures hydrauliques (forages, AEPS, extension de réseau d'adduction et des branchements privés) pour la satisfaction des besoins d'approvisionnement en eau potable ;
- la diminution de la capacité d'épargne et le revenu de la population active dont les charges sont devenues plus importantes ;
- l'augmentation des dépenses des ménages et le risque d'accroissement de la pauvreté.

4.3 Dynamique de la population

4.3.1 Fécondité

La valeur de cet indicateur n'est pas disponible à l'échelle communale. Toutes fois l'analyse se fera à l'échelle région et provinciale. En effet, selon les résultats de INSD, EDSBF-MICS IV 2010, la région de la Boucle du Mouhoun présente un niveau de fécondité très élevé (6,8) contre 6.0 au niveau national. Le nombre moyen d'enfants par femme au niveau de la commune, il est de 6 enfants. Cet indicateur est inférieur à la moyenne régionale (7,1) et nationale (6,8). Cependant des actions de sensibilisations doivent être entreprises pour faire baisser davantage, l'indicateur au niveau de la commune.

4.3.2 Natalité

En l'absence de données à l'échelle communale, nous utilisons comme référence le taux brut de natalité de la province. Sur la base des données du RGPH de 2006, il a été établi le taux de natalité de la province des Balé à 42,6‰ contre celui de l'ensemble de la région qui est de 45,5‰.

4.3.3 Mortalité³

La mortalité reste un phénomène préoccupant pour bon nombre de régions en ce sens qu'elle reflète leur niveau de développement. L'analyse du niveau de mortalité peut être faite à partir de deux indicateurs à savoir le taux brut de mortalité et l'espérance de vie à la naissance. En premier lieu, les indicateurs de la mortalité au niveau de la région en 2003 étaient entre autres : le Quotient de mortalité néonatale 32 ‰, le Quotient de mortalité juvénile 110 ‰, et le Quotient de mortalité infantile 88 ‰.

En second lieu, pour ce qui est de l'espérance de vie à la naissance, il convient de rappeler au préalable qu'elle représente le nombre moyen d'années qu'un individu vivrait si les conditions sanitaires du moment restent constantes. Dans le cas d'espèce, il ressort des données nationales ajustées, tout individu qui naît dans la région de la Boucle du Mouhoun en 2006 vivrait 55,5 ans.

4.3.4 Migrations

Selon le diagnostic participatif réalisé auprès des populations, il ressort que plusieurs communautés de migrants (en provenance du Yatenga, Passoré, Boulkiemdé, Sanguié et Nayala) se sont progressivement installées dans la commune à cause de sa situation géographique qui facilite la mobilité des personnes et des biens, et surtout des opportunités qu'elle offre en matière d'exploitation agro-sylvo-pastorale et de commerce. La commune se révèle être l'une des plus grandes pourvoyeuses de candidats à l'émigration de la province.

³ Les données de la région qui ont été extrapolées pour les analyses par manque de données désagrégées sur la commune.

Les flux migratoires externes des populations de la commune sont orientés vers trois directions : (1) les sites d'orpaillage artisanale (Bagassi, Yaho et Pâ dans la province des Balé ; Dossi, Yéhoun et Kayaho dans la province du Tuy ; Batié dans la province du Noubiel) ; (2) l'exode rural des jeunes vers les grands centres urbains du pays, Ouagadougou et Bobo Dioulasso ; (3) les migrations des habitants de la commune vers l'extérieur du Burkina notamment la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Guinée-Conakry. Ces départs de populations qui concernent surtout les jeunes représentent des fuites de mains d'œuvre pour les exploitations concernées. En revanche les retours sont bénéfiques pour les intéressés et leurs familles au regard des investissements (immobilier, équipement/matériel, soutiens financiers des parents) réalisés.

4.4 Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain

La commune de Pâ possède le taux d'accroissement naturel (4,482%) le plus élevé de la province. Il reste supérieur au taux national de 3,1%. Sa population est constituée de 52% de femmes et 48% d'hommes. La projection de la population montre que sa croissance va se poursuivre de façon graduelle pour les cinq (5) ans à venir. Les deux principaux facteurs de cette augmentation de la population sont respectivement la croissance naturelle soutenue par un taux de natalité (4,482%) et un indice de fécondité relativement élevés(6,8). De manière générale, la population de la commune de Pâ se caractérise par sa jeunesse. Elle représente 31,18% de la population communale en 2020. L'analyse de la structure de la population révèle également que la proportion de la population active (tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans) 47,8% contre 52,2% pour celle inactive (cumul des moins de 15 ans et des plus de 64 ans). Si l'on considère qu'une proportion importante des jeunes actifs est constituée de sans-emplois, on peut affirmer que cette dynamique démographique constitue de nos jours un facteur limitant pour la promotion du développement socio-économique de la commune.

Cependant cette jeunesse de la population peut être une opportunité pour enclencher le mécanisme de capture du dividende démographique et faire décoller l'économie locale de la commune. Pour se faire, la commune doit mettre l'accent sur :

- la création d'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;
- l'éducation et le développement des compétences des jeunes ;
- la santé et le bien-être ;
- le respect des droits des jeunes ;
- l'autonomisation des jeunes et leur participation à la gouvernance des affaires locales.

La promotion de ces actions dans la commune peut contribuer à résorber le principal problème de la commune qui est « la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans ses stratégies de développement local ».

Cette lacune se traduit dans la commune par :

- la non-maitrise de la dynamique démographique ;
- la migration de la jeunesse vers les sites d'orpaillage (dans les autres régions et à l'extérieur du pays)
- le chômage des jeunes ;
- la pauvreté des populations ;
- etc.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres et on peut retenir :

- l'absence de politique et de stratégies locales en matière de la maîtrise démographique et de valorisation du capital humain pour la capture du dividende démographique;
- l'absence de promotion d'une économie locale soutenue et durable, du bien-être à tous les âges, du plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 3 et 8).

V - ORGANISATION SOCIALE

5.1 Caractéristiques socioculturelles de la population

5.1.1 Croyances religieuses

Dans la commune de Pâ, la religion dominante est l'islam avec 48,4% de musulmans. Viennent ensuite l'Animisme (40%), le Catholicisme (8,1%), le Protestantisme (3,1%) et autres (sans religion) avec 0,4%.

5.1.2 Groupes ethniques et langues parlées

Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVM 2003), les groupes ethniques les plus présents sont les Bwaba (47,4%) et les Mossé (44,2%). À ces ethnies s'ajoutent selon l'ordre d'importance les Gourounsi (2,5%), les Dafing (1,9%), les Peuls (1,9%), les Bissa (0,6%), les Dagara (0,6%), les Dioula (0,6%) et les Gourmantché (0,3%).

5.2 Pouvoir traditionnel

Chaque village de la commune est dirigé par un chef, généralement le plus âgé du lignage le plus anciennement implanté. Il existe aussi des chefs de terre, titre que cumulent certains chefs de village. Le chef de village administre ses sujets et autorise l'exécution des rituels liés à la tradition. Tandis que le chef de terre exécute les rituels liés à la terre et règle les questions foncières. Dans certains villages, le chef est assisté d'un conseil d'anciens dans la gestion des affaires sociales.

Il ressort de l'interaction avec des personnes-ressources que l'avènement de la décentralisation a amoindri l'influence de l'autorité traditionnelle, qui jouit malgré tout d'une certaine considération auprès des populations. Elle continue de trancher certains litiges et de veiller à l'harmonie au sein de son entité territoriale. Cette autorité traditionnelle œuvre à une bonne cohésion sociale entre les populations. Pourtant, il ressort des entretiens, l'existence de conflits fonciers récurrents entre autochtones et allochtones. Les premiers menacent de retirer les terres que leurs ancêtres ont octroyées il y a plusieurs dizaines d'années (focus, Yamané, Pa ville). Il ressort également que certaines sources de conflit dans la commune demeurent la politique. Cela s'est manifesté dans le choix du site du marché et du plan de réhabilitation de la gare qui semble n'avoir pas été unanime.

5.3 Place et le rôle des femmes et des jeunes

5.3.1 Place et rôle de la femme

L'examen de la place ainsi que du rôle de la femme dans la commune de Pâ revêt une importance particulière en ce sens qu'il s'agit de la population majoritaire (52% de la population en 2020). L'analyse diagnostique de la place et du rôle de la femme dans la

commune a permis de faire ressortir une évolution positive et surtout significative tant aux plans social, économique que politique. En effet, au plan social, la place et le rôle de la femme ne se limitent plus aujourd'hui à la gestion de la famille en tant que nourrice et éducatrice. La femme bénéficie désormais davantage de prise de parole en public. C'est donc dire que la femme jouit de nos jours de plus en plus de droit. Au plan politique, on note également une présence des femmes au sein du conseil municipal même si leur représentativité est faible (5 %). Néanmoins, le maire actuel de la commune de Pâ est une femme. Elles sont présentes dans des sphères de décision comme le Conseil municipal, l'Administration communale, les CVD, les associations de développement et les coopératives. Dans les familles, le rôle économique des femmes a considérablement augmenté : elles participent aux dépenses (éducation, santé, alimentation) grâce aux activités génératrices de revenus qu'elles entreprennent (agriculture, élevage, vente de dolo, beignets, galettes, cueillette, artisanat ; transformations des PFNL : Soubala, Beurre de karité, etc.).

5.3.2 Place et rôle des jeunes

Les jeunes représentent 31,18% de la population de la commune. Sur le plan économique certains jeunes mènent des activités telles que l'agriculture, les travaux de jardinage en saison sèche, l'orpaillage et le petit commerce (des petites boutiques). Et d'autres travaillent dans des carrières pour l'extraction des briques en pierres avec des moyens archaïques. Sur le plan politique et social, les jeunes sont présents dans des sphères de décision comme le conseil municipal, l'administration communale, les CVD et dans les associations de développement et de groupements.

De l'interaction avec les jeunes, il ressort que les facteurs entravant la promotion de la jeunesse sont entre autres : la consommation de boissons frelatées, le chômage, la délinquance, le tabagisme, l'orpaillage, l'absence d'une maison des jeunes, l'insuffisance d'organisation, le manque de retenue d'eau pour pratiquer le jardinage, le manque de microcrédits pour entreprendre des activités génératrices de revenus d'eau, le manque de motopompes et matériels d'irrigation et l'insuffisance de bas-fond aménagés.

VI - OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE

6.1 Mode de gestion du foncier⁴

A l'exception des zones de protection et de conservation (forêts classées) ainsi que de la partie lotie de la commune, la gestion de l'espace est de type traditionnel, où la terre est considérée comme un patrimoine de clan. Les individus disposent seulement d'un droit d'usage et ne peuvent en assurer la transmission que dans le cadre de la famille. La gestion du foncier et les questions agraires sont sous la tutelle de chaque chef de clan. Le chef de clan peut, à la suite d'une demande attribuer la terre sous forme d'emprunt. En zone lotie, la gestion des conflits fonciers relève de la municipalité qui applique les textes existants en la matière (loi 034-2009/AN portant régime foncier en milieu rural).

La pression foncière est de plus en plus marquée au regard de la recrudescence des conflits fonciers intercommunautaires. Le non-respect des règles d'usages modernes et traditionnelles est de plus en plus fréquent. La poussée démographique combinée à une dégradation des ressources naturelles suite aux actions anthropiques et du fait des aléas climatiques sont les causes principales de cette situation.

6.2 Occupation de l'espace⁵

Le village de Pâ loti, représente la seule zone urbanisée de la commune. Dans les villages, les quartiers non délimités constituent les zones d'habitation. Ces quartiers sont formés par des regroupements de concessions appartenant à la même famille, ou à un même groupe ethnique. L'habitat principal est réalisé en banco amélioré avec une toiture en tôle pour les plus aisés. Dans les villages, les champs occupent les espaces inter quartiers (champs de cases) et les espaces inter villageois (champs de brousses). Les mêmes zones (en saison sèche), les espaces incultes, et les brousses constituent les espaces de pâturages des animaux.

La commune de Pâ dispose d'une forêt classée (la forêt classée de Pâ) ; une portion des forêts classées de Tuy et des deux Balé relève du territoire communal. La délimitation de ces forêts combinées à une poussée démographique a considérablement réduit l'espace destiné traditionnellement à la production agropastorale. Ceci est source de conflits sociaux entre agriculteurs et éleveurs. L'élaboration d'un plan d'occupation des sols serait une solution idoine à ces conflits récurrents.

⁴ Source : PCD Pâ 2015-2019

⁵ Source : PCD Pâ 2015-2019

De manière générale, l'analyse de la base de données d'occupation des terres indique l'existence de zones d'habitation sur environ 155,17 ha, de zones de culture sur 13906,54ha et de zones nues sur environ 41,56 ha. La savane arbustive et herbeuse occupe 33,63% et la savane arborée s'étend sur 29,81% du territoire communal. Confère détails dans le tableau ci-dessous.

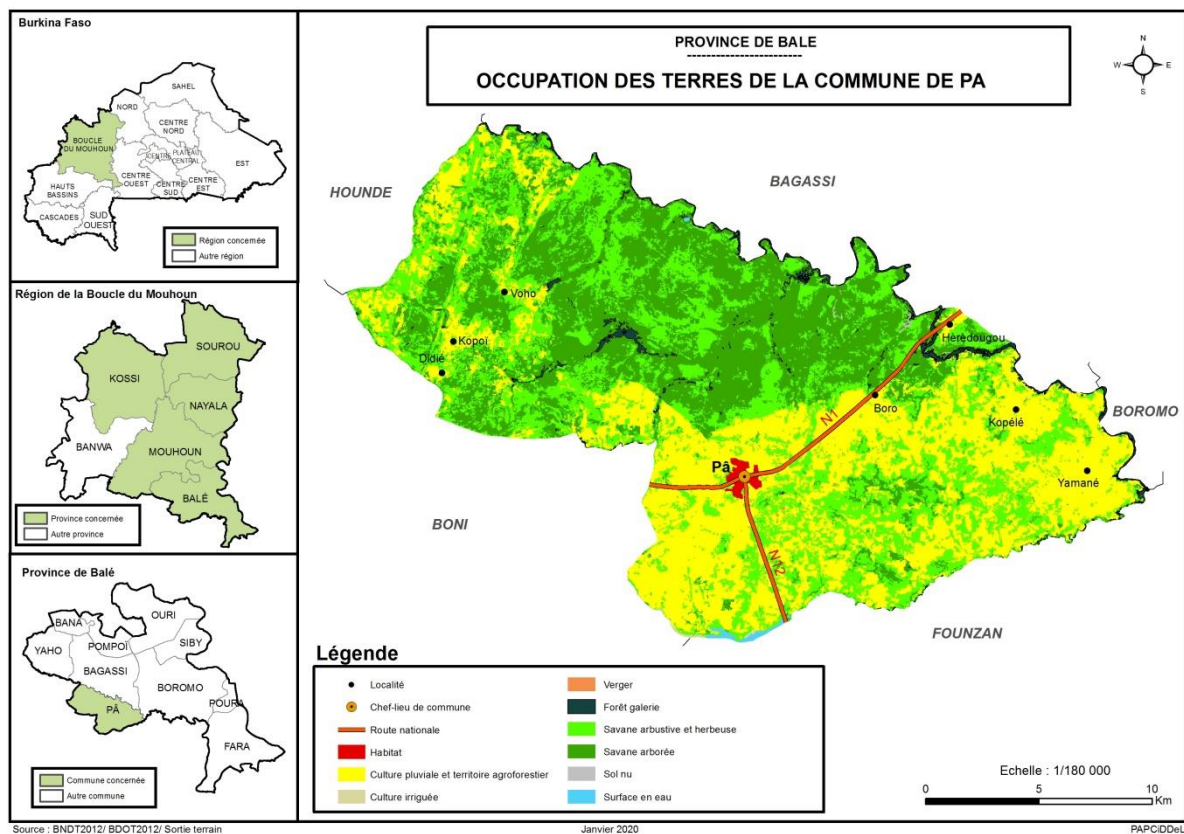
Tableau n°1 : Unités d'occupation de la superficie communale

Unités	Superficies (Km ²)	Superficies (ha)	Pourcentage/superficie communale
Culture irriguée	0,30657	30,657	0,08%
Culture pluviale et territoire agroforestier	139,065375	13906,5375	34,19%
Forêt galerie	6,369248	636,9248	1,57%
Habitat	1,551668	155,1668	0,38%
Savane arborée	121,232021	12123,2021	29,81%
Savane arbustive et herbeuse	136,754573	13675,4573	33,63%
Sol nu (érodé, dénudé, cuirasse, etc.) dune et sable	0,41565	41,565	0,10%
Surface en eau	0,852739	85,2739	0,21%
Verger	0,1445	14,45	0,04%
Total	406,692344	40669,2344	100,00%

Source : IGB-BNDT2012/BDOT2012

La carte suivante présente la situation de l'occupation des sols dans la commune.

Carte n°2 : Occupation des sols dans la commune.



6.3 Conclusion partielle sur l'occupation et la gestion de l'espace

Les résultats de l'analyse des données sur l'occupation des terres dans la commune du Pâ mettent en exergue l'importance des terres et des espaces utiles à la promotion du développement de son économie locale. Cependant, les modes d'accès, d'utilisation et de gestion de ces terres et espaces sont très précaires et source d'insécurité. En effet, la totalité des terres des zones de production est régie par les principes traditionnels de gestion foncière qui dans la plupart des cas n'offrent aucune garantie pour la sécurisation des investissements à moyen et long terme. Ce qui ne permet pas aux acteurs locaux de la commune de valoriser économiquement leur potentiel existant de terres et des autres ressources naturelles.

On peut ainsi dire que la commune connaît un sérieux **problème de mobilisation et de mise à disposition de ses potentialités en terres et des autres ressources naturelles au service de son développement.**

Les effets de ce problème se traduisent par :

- l'insécurité foncière dans les modes de transaction foncière,
- la dégradation des terres utiles aux activités de développement,
- la précarité des droits fonciers des femmes, des jeunes et des migrants,
- les conflits entre les différents utilisateurs des terres
- etc.

Les causes du problème se situent à plusieurs niveaux dont :

- la non-application des textes en vigueur sur le régime foncier en milieu rural ;
- l'absence ou le manque de dynamisme des structures foncières villageoises
- la non-localisation de l'ODD 5 qui est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »

VII - ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX

L'ensemble des secteurs sociaux est peu performant. Les données collectées dans le cadre de ce travail montrent qu'ils rencontrent de contraintes réduisant leurs performances.

7.1 État des lieux du secteur de l'éducation et de la formation

7.1.1 Enseignement préscolaire

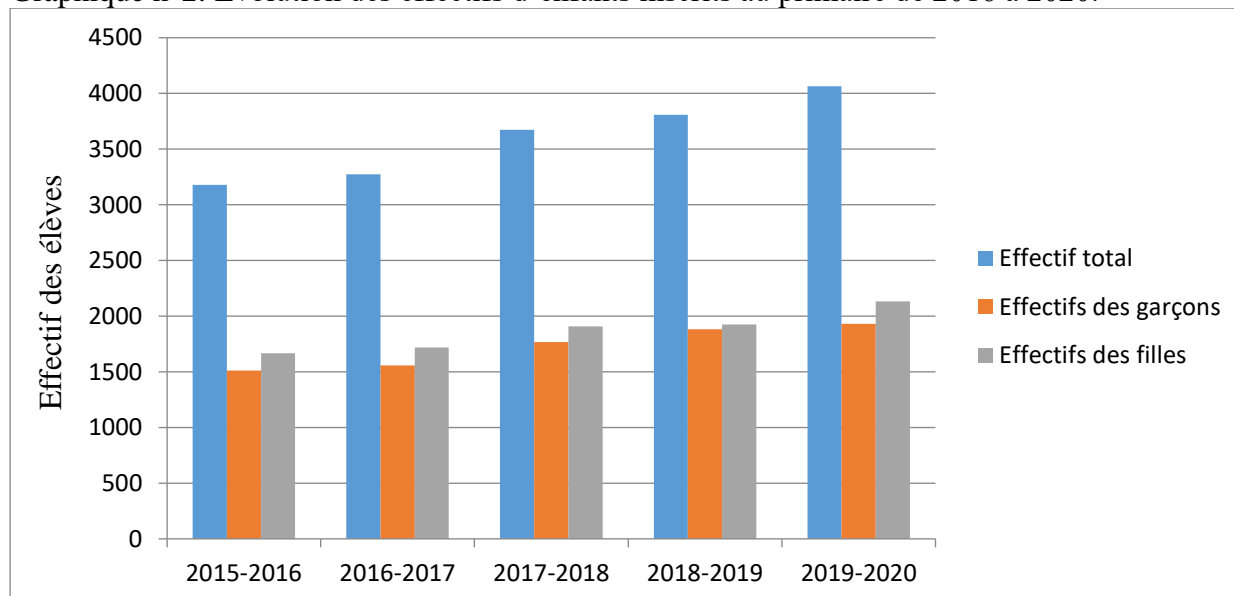
La commune de Pâ dispose de deux écoles préscolaires publiques au cours de l'année scolaire 2020-2021. Parmi ces écoles, une seule est fonctionnelle. Celle-ci est localisée dans le village de Kopoie et est constituée de trois salles de classe. Elle dispose d'un forage fonctionnel, une cantine, mais pas de magasin de stockage. Elle est aussi dotée de deux logements de monitrices. Elle n'est pas délimitée ce qui expose les enfants aux risques d'accidents à cause des usagers qui y passent à longueur de journée. L'école non fonctionnelle est située à Pa-ville.

7.1.2 Enseignement primaire

À la rentrée de l'année 2019-2020, la commune de Pa compte 12 écoles publiques avec 58 classes dont quatre (04) en paillote. Les écoles sous paillote ont été recensées dans les villages de Heredougou (03) et Voho (01). Elle est dotée également d'une école primaire privée à deux classes située à Pa-ville. Les 60(58+02) classes abritent à cette date un effectif de 4 064 élèves dont 1931 garçons (47,51%) et 2133 filles (environ 52,49%). Le nombre moyen d'élèves par classe est de 68. Ce ratio est supérieur à la norme nationale qui est de 50 élèves par classe au primaire. Cette situation met à nu l'insuffisance des salles de classe qui pourrait justifier la présence des classes sous paillote dans les écoles.

Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs des inscrits à l'école primaire au cours des cinq dernières années (2016 à 2020).

Graphique n°2: Évolution des effectifs d'enfants inscrits au primaire de 2016 à 2020.



Source : Données statistiques CEB Pa, Février 2020.

L'analyse du graphique montre que la commune a enregistré augmentation du nombre d'enfants inscrits au cours des cinq dernières années. Ainsi, l'effectif des inscrits est passé de 3179 au cours de l'année scolaire 2015-2016 à 4 064 au cours l'année scolaire 2019-2020 soit

un taux d'évolution annuel de 1,27. Au cours de la période d'observation, la commune a enregistré un effectif moyen annuel de 3600 inscrits. Cependant, le nombre d'abandons demeure important dans la commune. En 2019, le nombre d'abandons était estimé à 122 dont 67 garçons et 55 filles. En 2018 on dénombrait 91 cas dont 60 garçons et 31 files. Ces abandons sont dus à la pression parentale sur les enfants, le faible niveau de certains élèves qui n'ont pas d'amour pour l'école et préfère cesser les cours et l'analphabétisme de beaucoup de parents d'élèves qui handicape le suivi des élèves à domicile.

Dans cette même période, on note une prédominance de filles dans les classes. En effet, les filles représentent 52,49% des inscrits au cours de l'année scolaire 2019-2020. Cela atteste que l'inscription des filles à l'école ne constitue pas un handicap dans la commune de Pa. Cette prédominance s'observe aussi dans les taux de succès au CEP.

Tableau n°2 : Évolution du taux de succès au CEP de 2015 à 2019

Sessions	Taux de réussite(%)		
	Commune	Garçons	Filles
2015	70,83	69,66	71,73
2016	51,32	56,82	47,09
2017	81,71	79,54	82,71
2018	63,40	61,26	65,2
2019	39,01	40,46	37,55
Moyenne	48,57	61,55	60,86

Source : Service statistique du CEB Pa, février 2020

Au regard des données du tableau, le taux de succès moyen au niveau communal est de 48,57%. Celui des garçons est de 61,55% légèrement supérieur à celui des filles (60,86%). Le taux de succès communal le plus élevé a été observé au cours de l'année 2017 avec 81,71%. Il reste supérieur à la moyenne communale. À cette année, le taux de succès des filles a été de 82,71%, supérieur à celui des garçons qui est de 79,54%. Il ressort également que le plus faible taux de succès a été enregistré en 2019 avec 39,01% dont 40,46% pour les garçons contre 37,55% pour les filles. À cette date, les taux de succès au niveau communal et selon le sexe demeurent inférieurs à la moyenne communale. Le taux brut de scolarisation au primaire reste faible dans la commune. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux bruts de scolarisation de 2014 à 2020.

Tableau : Évolution du taux brut de scolarisation

Années	Taux brut de scolarisation		
	Commune	Garçons	Filles
2014-2015	44,39%	40,30%	48,90%
2015-2016	44,25%	40,14%	48,78%
2016-2017	48,16%	44,18%	52,56%
2017-2018	48,55%	45,82%	51,55%
2018-2019	50,47%	45,80%	55,60%
2019-2020	49,21%	40,03%	47,50%

Sources : Estimation du TBS de 2014 à 2020, EAC, février 2020

La commune enregistre un taux brut de scolarisation moyen de 47,51%. Selon le sexe, ce taux est de 50,82% chez les filles demeurant supérieur à celui des garçons (42,71%). Le TBS le plus élevé (50,47%) est observé au cours de l'année 2018-2019 avec 45,80% pour les

garçons et 55,60% chez les filles. Dans la période 2015-2016 à 2018-2019, le TBS moyen de la commune estimé à 31,91% demeure très faible au TBS régional qui est de 83,52%. Au cours de ces deux dernières années scolaires, le taux moyen d'abandons est de 2,70% au niveau communal avec 3,33% de garçons contre 2,09% de filles. En effet, au cours de l'année 2018-2019 le taux d'abandon communal était de 2,39% dont 3,19% de garçons et 1,61% de filles. En 2019-2020, il a connu une augmentation de 0,61% au niveau communal et 0,14% chez les garçons et 0,85% pour les filles. Les abandons sont se font au profit des activités de l'orpaillage.

De ces indicateurs (TBS, taux d'abandons, taux de succès au CEP), et des données collectées auprès de la population locale, l'enseignement primaire n'est pas performant dans la commune de Pâ. Cette faible performance de l'enseignement primaire est due à la qualité insuffisante de l'exercice par la commune de ses compétences en matière d'éducation. Les effets de ce problème s'observent à divers niveaux dont :

- l'insuffisance de salles de classe (3 à Heredougou, 3 à Kopélé, 3 à Voho, 3 à Didié) ;
- l'insuffisance de logements (05 à Heredougou, école de Pa, 3 à Voho, 9 à Kopoie) ;
- l'absence d'encadrement à domicile due à l'analphabétisme des parents (Heredougou
- l'insuffisance de table-bancs (parfois 1 table-banc pour 3 à 4 élèves) ;
- la pratique de l'école buissonnière par certains élèves ;
- la faible qualité et insuffisance de manuels solaires entravant le démarrage effectif de l'année scolaire (Heredougou, Boro) ;
- l'absence d'éclairage dans les écoles primaires ne favorisant pas la révision des leçons pendant la nuit ;
- l'abandon des classes par les élèves à cause des activités de l'orpaillage ;
- l'absence de forages (Kopoie, école C de Pa,
- l'absence de cuisine (Ecoles A, B, C de Pa, Kopélé, Voho, Kopoie) ;
- le mauvais état des latrines (4 à Kopoie)
- le mauvais état des classes (une classe à Boro, 6 à l'école A de Pa, 3 à l'école de B de Pa).

Les causes de ces problèmes sont entre autres :

- l'absence de stratégies et de structures adéquates de gestion des infrastructures scolaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures scolaires,
- l'arrivée tardive et l'insuffisance de l'appui de l'État,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,
- l'absence de suivi-contrôle des travaux de construction des infrastructures scolaires,
- l'absence de suivi rigoureux des cours dans les classes ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 4 qui sont « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Ces différentes causes ne permettent pas l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du PNDES qui consistent à « développer le capital humain ».

7.1.3 Post-primaire

La commune de Pâ compte deux collèges d'enseignement général public (CEG) localisés dans à Pâ-ville et Kopoie. Elle dispose aussi d'un CEG privé à Pâ-ville. En 2020 L'ensemble

de ces CEG totalisent quatorze (15) salles de classe, onze (11) au niveau du public et trois (04) dans le privé. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le CEG de Pâ-ville compte 400 élèves pour sept enseignants soit un enseignant pour 58 élèves. Ce ratio reste satisfaisant par rapport à la norme nationale de 70 élèves par enseignant. Toutefois, on note une prédominance féminine dans les classes. Ce qui témoigne que la prise en compte du genre dans l'éducation est une réalité dans la commune.

Les effectifs ont connu une évolution positive dans la période 2015 à 2020. Le nombre d'inscrits était 394 en 2015-2016 et atteint 415 en 2018-2019 avant de subir une baisse en 2019-2020 (400).

Tableau n°4: Évolution des effectifs des élèves au CEG de Pâ⁶

Années	Effectif				
	Total	Garçons		Filles	
		Effectif	%	Effectif	%
2019-2020	400	194	48,50%	206	51,50%
2018-2019	415	210	50,60%	205	49,40%
2017-2018	397	187	47,10%	210	52,90%
2016-2017	341	183	53,67%	158	46,33%
2015-2016	394	201	51,02%	193	48,98%

Source : Rapport de rentrée CEG Pâ, février 2020

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les filles comptent 51,50% des effectifs. Leur nombre a enregistré une hausse globale de 2015 à 2020. Cependant, l'analyse des taux de succès au Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) dans la période 2014-2015 à 2018-2019 révèle le contraire comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n°5: Évolution des taux de succès au BEPC

Années	Taux de succès		
	Communal	Garçons	Filles
2014-2015	42,75%	45,45%	38,89%
2015-2016	50,38%	55,68%	40,00%
2016-2017	35,96%	37,93%	33,61%
2017-2018	36,92%	45,30%	29,73%
2018-2019	16,60%	22,36%	12,00%
Moyenne	36,52%	41,34%	30,85%

Sources : Données collectées auprès des responsables des établissements post-primaires.

Dans la période 2014 à 2019, le taux moyen de succès au BEPC communal est de 36,52% (41,34% pour les garçons et 30,85% pour les filles.)

L'analyse des taux de succès au BEPC, la commune a enregistré son plus faible taux de succès (16,60%) au cours de l'année 2018-2019. Ce taux demeure à la moyenne communale.

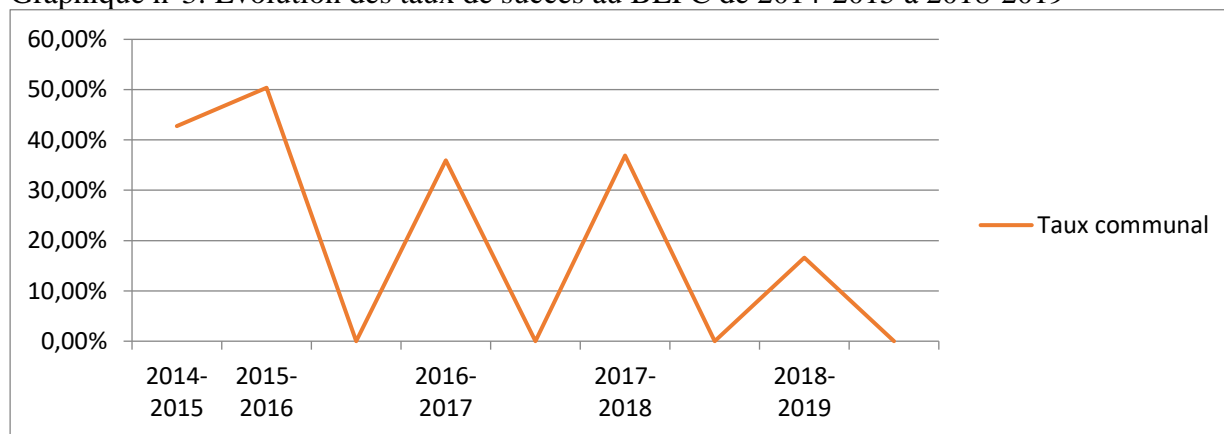
⁶ Par manque de données sur les autres CEG, l'analyse porte uniquement sur le CEG de Pâ.

A cette date, les taux de succès des garçons et des filles sont respectivement 23,36% et 12%. Cette faiblesse s'explique par la recrudescence des grèves enregistrées au cours de cette année scolaire et le manque de suivi à domicile. Le plus grand taux de succès est enregistré en 2015-2016 pour un taux communal de 50,38%, 55,68 % pour les garçons et 40% pour les filles. Ce taux reste supérieur au taux moyen communal.

Dans la période 2014 à 2019, les taux de succès des filles ont toujours été faibles par rapport à ceux des garçons. Cet état s'explique non seulement par leur occupation dans les travaux domestiques et/ou l'influence des médias (Télévision).

L'analyse des taux de succès au niveau communal présente une évolution en dents de scie comme l'indique le tableau ci-dessous.

Graphique n°3: Évolution des taux de succès au BEPC de 2014-2015 à 2018-2019



Source : Données collectées auprès des responsables des établissements post-primaires.

7.1.4 Enseignement secondaire

La commune de Pâ compte quatre lycées dont deux publics et deux privés. Les lycées publics sont le Lycée départemental de Pâ et le lycée de Kayaro. Ceux privés sont le lycée Privé Moderne de Pa et le lycée privé La Bonne Semence tous situés à Pâ-ville. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, la commune dispose de 19 classes pour 960 élèves soit 51 élèves/classes. Ce ratio reste inférieur à la norme nationale qui est de 70 élèves/classes. La commune dispose suffisamment de classes pour l'enseignement secondaire. À cette date, la commune compte 960 élèves dont 50,10% de filles et 49,90 de garçons. L'analyse par sexe des effectifs montre que l'effectif des filles a connu une évolution positive au cours de ces cinq dernières années.

Tableau n°6 : Évolution des effectifs des élèves au secondaire

Années	Total	Garçons		Filles	
		Effectif	%	Effectif	%
2015-2016	792	425	53,66%	367	46,35%
2016-2017	848	453	53,42%	395	46,58%
2017-2018	946	476	50,32%	470	49,68%
2018-2019	980	481	49,08%	499	50,92%
2019-2020	960	479	49,90%	481	50,10%
Moyenne	906	463	51%	443	49%

Source : Données collectées auprès des responsables des lycées de la commune de Pa, février 2020

Dans la période 2015 à 2020, l'effectif moyen des élèves au secondaire est 906 avec 51% de garçons et 49% de filles. L'effectif des filles est passé de 367 en 2015-2016 à 481 au cours de l'année scolaire 2019-2020 en moyenne 443 inscrites.

Le tableau met en exergue la tendance à l'atteinte de la parité dans les classes. En 2015-2016 la proportion des garçons était 53,66% contre 46,34% de filles. L'indice de parité est ainsi estimé à 1,18. Cependant, à la rentrée 2019-2020 cet indice est environ 1. Cela montre que les efforts sont faits pour la promotion de la scolarisation des filles au secondaire.

Tableau n°6 : Évolution des taux de succès au Bac au Lycée Départemental de Pâ⁷

Années	Taux communal	Garçons	Filles
2016-2017	10%	6,25%	25%
2017-2018	23,21%	27,90%	07 ,69%
2018-2019	34,09%	41,93%	15,38%
Moyenne	22.43%	25.36%	16.02%

Source : Rapport de rentrée lycée départemental de Pâ, février 2020

Dans la période 2016 à 2019, la commune a enregistré un taux moyen de 22,43% au Baccalauréat. Selon le sexe, on observe un taux moyen de 25,36% pour les garçons et 16,02% chez les filles. De façon globale, l'évolution des taux de succès au Baccalauréat au niveau communal et des garçons montre une évolution positive. Le taux communal est passé de 10% en 2016-2017 à 34,09% en 2018-2019. Celui des garçons a évolué de 6,25% en 2016-2017 à 41,93% en 2018-2019. Par contre, les taux de succès au Bac chez les filles ont considérablement connu une baisse de 2016-2017 (25%) à 7,69% en 2017-2018 avant de connaître une légère hausse en 2018-2019 (15,38%). La faiblesse des taux de succès au Bac est due à l'explosion de l'orpaillage, la fréquence des grossesses non désirées et du manque d'assistance des parents.

Au regard des taux de succès et des informations recueillies auprès des parents, l'enseignement post-primaire et secondaire ne sont pas performants. Ils restent entravés par quelques faiblesses. On note de ces limites :

- l'absence de CEG (Heredougou, Boro) ;
- la cherté des cotisations APE au CEG de Pa.
- le faible paiement des frais de scolarité ;
- l'absence de prof PC au lycée départemental ;
- l'insuffisance de classes au lycée,
- l'absence de forage au CEG;
- l'insuffisance de latrines (5 postes au lycée) ;
- l'absence d'électricité ;
- la mauvaise gestion de la subvention de l'État ;
- la proximité de la gare qui occupe les élèves dans les activités commerciales,
- l'orpaillage qui est la cause de certains abandons,
- le manque d'encadrement des élèves à domicile ;
- la fréquence des grossesses non désirées ;

⁷ L'analyse est faite sur les taux de succès au lycée départemental de Pâ par manque de données des autres lycées.

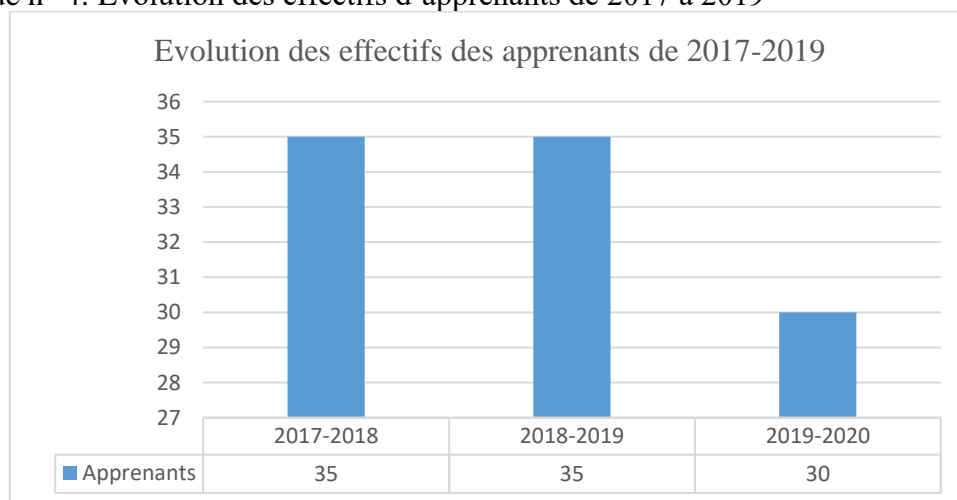
- la pauvreté des parents pour le paiement des frais de scolarité ;
- l'insuffisance d'enseignants.

7.1.5 Enseignement non formel

Pâ dispose d'un CEBNF ouvert dans la commune en 2005. Cette rentrée scolaire 2019-2020, il compte deux (2) enseignants et comme infrastructures, on enregistre 3 salles de classe, 3 magasins, 2 ateliers (couture, mécanique), 9 postes latrines, 1 forage, et 1 terrain de sport. Le centre est électrifié. Il ressort des entretiens avec le responsable du CEBNF que les apprenants sont pour la plupart des filles et des jeunes femmes. Il y a un faible taux de garçon.

Le matériel existant est insuffisant et en mauvais état. Il n'y a que trois machines qui fonctionnent et deux tables à couper pour 30 apprenants en coupe-couture. Le centre manque de moyens financiers et matériels. Les formateurs aussi sont insuffisants, une seule monitrice assure la formation en coupe couture. Le centre ne dispose pas de clôture. Les tôles sont en mauvais état, les machines et les tables banc également. Toutes ces contraintes contribuent à rendre le CEBNF peu performant. L'inclusion des filières comme la soudure, la mécanique deux roues et l'embouche bovine dans la formation, le renforcement des capacités du centre en moyens financiers et matériels, la réalisation de la clôture et la réhabilitation des bâtiments contribueront à améliorer la performance du centre en même temps l'employabilité des jeunes et des femmes.

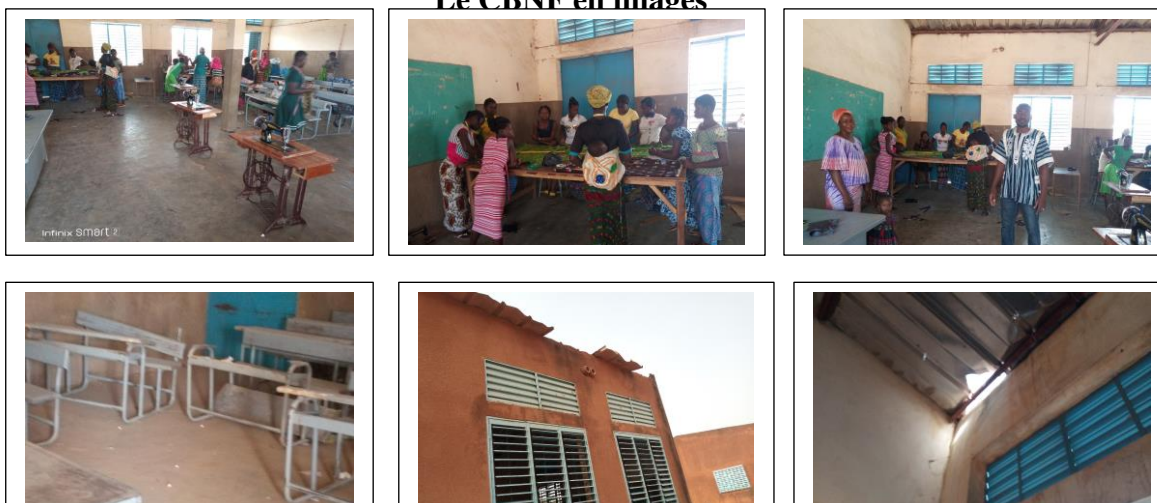
Graphique n° 4: Évolution des effectifs d'apprenants de 2017 à 2019



Source : CEBNF, février 2020

La lecture du graphique ci-dessus montre une diminution des effectifs enregistrés

Le CBNF en images



7.2 État des lieux du secteur de la santé

La commune de Pâ relève du district sanitaire de Boromo. Elle dispose de trois (03) CSPP localisés à Pa-ville, Kopoie et Yamane. Chacune de ces formations sanitaires comprend un dispensaire, une maternité, un dépôt MEG, un forage, des latrines et des logements d'infirmiers. Le CSPP de Pâ ne dispose pas d'incinérateur. Les autres CSPP en disposent mais ne répondent pas aux normes. Tous les villages sont situés à moins de 5 Km d'un centre sanitaire. Les habitants de certains villages rencontrent de difficultés d'accès aux CSPP à cause du mauvais état des voies. C'est le cas de l'axe Heredougou-Yamané qui contraint les habitants de Heredougou à se référer au CSPP de Pâ situé à 15 km. Il s'agit aussi de l'axe Kopoie-Voho, surtout en hivernage à cause de l'existence de deux bas-fonds.

L'accès aux soins sanitaires est renforcé par la présence d'un centre de santé privé et deux dépôts MEG privés dans la ville de Pâ.

En 2020, la commune compte 9 178 habitants par CSPP. Ce ratio est supérieur à la norme nationale qui est de 5000 habitants par CSPP. Cela met en exergue un déficit en infrastructures sanitaires dans la commune. Le personnel soignant dans la commune de Pâ est aussi insuffisant. La commune compte quatre (04) infirmiers diplômés d'État (IDE) en 2020, pour 27 534 habitants. Ce qui donne un ratio d'un (01) IDE pour 6 884 habitants. Ce ratio reste supérieur à la norme nationale qui est un (01) IDE pour 5 000 habitants. La répartition du personnel par CSPP montre une disparité comme l'indique le tableau 9 ci-dessous.

Tableau n°7 : Effectif du personnel soignant

CSPP	IDE	IB/AB	AIS	Maïeuticien/ sage-femme d'État	Médecin	Technologiste biomédical	Fille de salle
Pa-ville	3	2	4	2	0	0	0
Kopoie	0	2	1	0	0	0	0
Yamane	1	0	1	1	0	0	0

Source : Enquête terrain, EAC, février 2020

Le tableau montre que la commune de de Pa ne dispose pas de médecin, de technologiste biomédical et de fille de salle. On note également une inégale répartition du personnel soignant dans les CSPP. La commune compte au total quatre (04) infirmiers d'État (IDE) dont trois (03) au CSPP de Pa-ville et un (01) au CSPP de Yamane. Le CSPP de Kopoie ne disposant pas d'infirmier d'État (IDE) est administré par des infirmiers brevetés (IB). Ce qui ne respecte pas la norme nationale qui stipule qu'un CSPP est dirigé par un IDE.

Les pathologies les plus fréquentes demeurent le paludisme, les diarrhées, la toux, la pneumonie et les IST. Les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes sont très vulnérables au paludisme. Il est fréquent dans la période de juin à décembre. Cela s'explique par la faible utilisation des moustiquaires et le manque d'assainissement du cadre de vie. Les enfants restent les cibles des diarrhées à cause du manque d'hygiène surtout en hivernage. La toux et la pneumonie sont observées chez les adultes et les enfants pendant la période du harmattan. Les IST sont dues à la fréquentation des sites aurifères.

Selon les données collectées auprès de la population locale et des services de la santé, le domaine sanitaire reste peu performant. Les manifestations de cette insuffisante performance dans la fourniture des services en matière de santé sont entre autres :

- le non-respect de la norme nationale d'un CSPS pour 5000 habitants Ce ratio est de 9178 habitants/CSPS dans la commune ;
- l'insalubrité des salles de consultation (Pa-ville) ;
- l'insuffisance de lits d'hospitalisation ;
- le mauvais état des toits des bâtiments (Pa-ville);
- la rupture en produits pharmaceutiques (Pa-ville, Yamane et Kopoie);
- l'insuffisance de personnel soignant surtout en maternité (Pa-ville, Yamane);
- le mauvais état des voies Heredougou-Yamané, Kopoie-Voho, surtout en hivernage dû à l'existence de deux bas-fonds ;
- la vétusté et panne de l'ambulance (taxi-moto) (Yamané),
- le mauvais état de l'ambulance rendant les évacuations impossibles durant la saison hivernale (Yamané) ;
- le manque de consommables (Yamané),
- la rupture de produits pharmaceutiques (Yamané, Pa-ville),
- l'inefficacité de la gratuité des soins (Yamané),
- le mauvais comportement de certains agents de la maternité (Pa-ville, Yamane),
- le manque d'éclairage,
- l'insuffisance de logements.
- l'absence de logement (Kopoie) ;
- l'absence de forage(Kopoie) ;

Les causes de ce problème sont multiples. Ce sont :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures sanitaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture de service de santé : cette faible performance est due à l'insuffisant exercice par la commune de ses compétences en matière de santé et d'hygiène.
- la faible dotation des ressources de l'État à la gestion du domaine sanitaire,
- l'appauvrissement des COGES par la politique de la gratuité des soins,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 3 qui sont de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

7.3 État des lieux du secteur de l'eau potable et de l'assainissement

7.3.1 Eau potable

La population de la commune de Pâ a recours aux forages, aux puits et aux AEPS pour leurs besoins domestiques en eau (eau de boisson, cuisson, vaisselle, lessive...). De l'entretien avec la population, les forages et les AEPS constituent les principales sources d'eau de boisson. Cependant, il ressort que certaines populations utilisent toujours des puits à grand diamètre. Le tableau suivant donne la situation des infrastructures d'eau potable dans la commune au cours de l'année 2020.

Tableau n°8: Situation des points d'eau potables

Villages	Population 2020	Nombre total de forage	Nombre de Forages fonctionnel existant	Nombre de forages non fonctionnels	Nombre d'habitants par forage fonctionnel	Nombre de forage requis	Ecart en nombre de forages
BORO	3 894	8	7	1	557	16	8
DIDIE	1 656	9	5	4	332	7	- 2
HEREDOUGOU	5 030	5	4	1	1258	20	15
KOPELE	4 064	4	3	1	1355	16	12
KOPOÏE	3 999	15	7	8	572	16	1
PA	4 232	23	19	4	223	17	- 6
VOHO	1 872	7	3	4	624	7	0
YAMANE	2 788	11	11	0	254	11	0
Commune	27 534	82	59	23	467	110	28

Source : Enquête terrain, EAC, février 2020

La commune de Pâ compte 82 forages dont 59 fonctionnels pour une population de 27 534. Le tableau ci-dessus montre que 28,05% des forages sont en panne. Il présente une disparité dans la répartition spatiale des infrastructures d'eau potable dans la commune. On note une insuffisance en forage dans les villages de Boro (8), Heredougou (15) et Kopélé (12). Cependant au regard des normes, les villages de Didié et Pa enregistrent un surplus de forages respectivement 2 et 6.

Il ressort du diagnostic participatif, une insuffisance en ressource d'eau potable dans ces localités. En plus le château d'eau qui existe est de 50 m³ avec un débit faible de 5m³ à l'heure. Les différentes pannes ne sont pas réparées à cause de la mauvaise gestion.

En 2020, la commune dispose d'un forage pour environ 467 personnes, ce qui est supérieur à la norme nationale qui est d'un forage pour 250 personnes. Ce ratio serait un forage pour 336 habitants si la totalité des 82 était fonctionnelle.

Les AEPS fonctionnels sont au nombre de deux, localisées dans les villages de Heredougou et de Pa-ville. L'AEPS de Heredougou est de 5 bornes-fontaines avec 10 branchements privés.

Toutefois, le taux d'accès à l'eau potable (TAEP) dans la commune qui est de 67,8⁸% reste inférieur à celui du taux provincial (80,5%⁹). Pour combler le déficit, le besoin en forage supplémentaire dans la commune est estimé à 40 forages en 2024.

La gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est assurée par des associations d'usagers de l'eau (AUE) mis en place par les populations. Mais un nombre important de ces AUE ne fonctionnent pas. Cela est dû à des malentendus entre les AUE et certains leaders des villages. Malgré la réforme de la gestion des ouvrages, il y a une mauvaise gestion.

⁸ Annuaire statistique 2018 de la région de la Boucle du Mouhoun

⁹ Annuaire statistique 2018 de la région de la Boucle du Mouhoun

Des analyses précédentes et de l'interaction avec la population locale, le domaine de l'accès en eau potable demeure peu performant. Il reste confronté à quelques contraintes. Au nombre de ces difficultés, on note :

- le mauvais état des forages (2 à Heredougou, 1 à Boro une borne fontaine à Pa ville, 3 à Didié) ;
- l'absence de couverture des deux puits à grand diamètre (Pa-ville) ;
- l'éloignement des forages à certains ménages (2km pour Didié,
- le mauvais fonctionnement des AUE (il faudra assurer un suivi rapproché de leur fonctionnement) ;
- la mauvaise répartition des points d'eau à Pa-ville ;
- le mauvais état de certains forages (la mauvaise qualité de l'eau, la brisure des tuyaux, le mauvais fonctionnement des manivelles : cas de Kopoie);

Au nombre des causes de ces difficultés, on note:

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'eau potable,
- la faiblesse de l'allocation des ressources financières aux activités de fourniture en eau potable,
- l'insuffisante dotation des ressources étatiques à la gestion du domaine d'eau potable à la commune,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des AUE,
- l'influence de la politique dans la construction des infrastructures d'eau potable,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 qui sont de « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

7.3.2 Assainissement

Le domaine de l'assainissement est renforcé par l'intervention des projets et ONG. Ces partenaires sont entre autres Water Aid, VARENA Asso et Sani Bakou qui appuient plus de 60% des ménages dans la construction de latrines familiales. La commune ne dispose pas encore d'un système de gestion moderne et d'un dispositif de collecte des ordures ménagères, des excréta et des eaux usées. Les ordures ménagères sont jetées dans la nature. Pour l'instant, il n'existe pas de caniveaux construits pour le drainage des eaux pluviales.

Le tableau ci-dessous présente la situation des latrines dans la commune.

Tableau n°9: Situation des latrines

Villages/secteurs	Population en 2020	Latrines familiales	Nombre d'habt/latrine	Nombre requis de latrines	Latrines publiques
Boro	3 894	144	27	325	0
Heredougou	1 656	127	13	138	0
Kopele	5 030	142	35	419	0
Yamane	4 064	326	12	339	0
Pa	3 999	486	8	333	2
Didie	4 232	225	19	353	0

Kopoïe	1 872	178	11	156	0
Voho	2 788	176	16	232	0
Total	27 534	1804	15	2295	2

Source : Enquête terrain, EAC 2020

Au regard des données du tableau, le ratio habitant par latrine est 15 dans la commune de Pa. Ce ratio est inférieur à la norme de 12 habitants par latrine familiale. La norme n'est atteinte que dans les villages de Kopoïe, Yamane et Pa-ville respectivement 11 habitants/latrine, 12 habitants/latrine et 8 personnes/latrines. En 2020, le besoin en latrines supplémentaires est estimé à 491. Il ressort de l'animation des grappes de villages que la population utilise les latrines grâce aux différentes sensibilisations menées par les partenaires. La commune dispose aussi de deux latrines publiques situées au marché et à la gare de Pa-ville. Ces dernières sont délabrées. Cependant, l'absence de système de gestion des déchets solides et liquides reste une préoccupation. Ils sont alors jetés dans la nature et parfois dans les fosses fumières. Il faudra à cet effet, encourager la construction des fosses septiques pour l'évacuation des eaux de douche.

En somme le domaine d'assainissement demeure peu performant à cause d'un certain nombre de limites telles que :

- l'absence d'un système de gestion des déchets solides et liquides ;
- l'insuffisance de latrines publiques ;
- le manque de caniveau pour le drainage des eaux de pluie (Pâ-ville) ;
- insuffisance en latrines familiales.

Les causes de ce problème sont multiples. On note :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'assainissement,
- l'insuffisance des moyens pour le fonctionnement du service communal d'assainissement,
- l'absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 6 qui est de « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable».

7.3.3 Conclusion partielle du diagnostic des secteurs sociaux

En guise de conclusion, dans la commune de Pâ les secteurs sociaux restent peu performants. L'enseignement primaire rencontre diverses difficultés au regard du ratio élèves/classes (68) et du taux d'abandon assez élevé (2,39% en 2018-2019 ; 3% en 2019-2020). Le TBS moyen demeure faible (47,51%) entre 2014-2015 et 2019-2020. Dans le domaine de la santé, on note des difficultés d'accès aux CSPS pendant la saison hivernale, de rupture fréquente des produits pharmaceutiques et d'insuffisance du personnel soignant. En matière d'approvisionnement en eau potable, on constate que 28,5% des forages sont non fonctionnels. Le TAEP communal (67,80%) demeure inférieur au taux provincial (80,5%). Le domaine d'assainissement demeure aussi peu performant dû à l'insuffisance de latrines familiales (taux supérieur à la norme de 12 personnes/latrines familiales), latrines publiques et l'absence de système de gestion des déchets.

VIII - ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS DE PRODUCTION

Dans la commune de Pâ, les fonctions des secteurs de production sont l'autoconsommation, la commercialisation et la transformation. Les données des services techniques et de l'interaction avec la population locale montrent que ces différentes fonctions ne sont pas assurées. La principale raison demeure l'absence des stratégies locales de promotion de ces secteurs au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) à travers son *axe 3 qui vise à « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois »*.

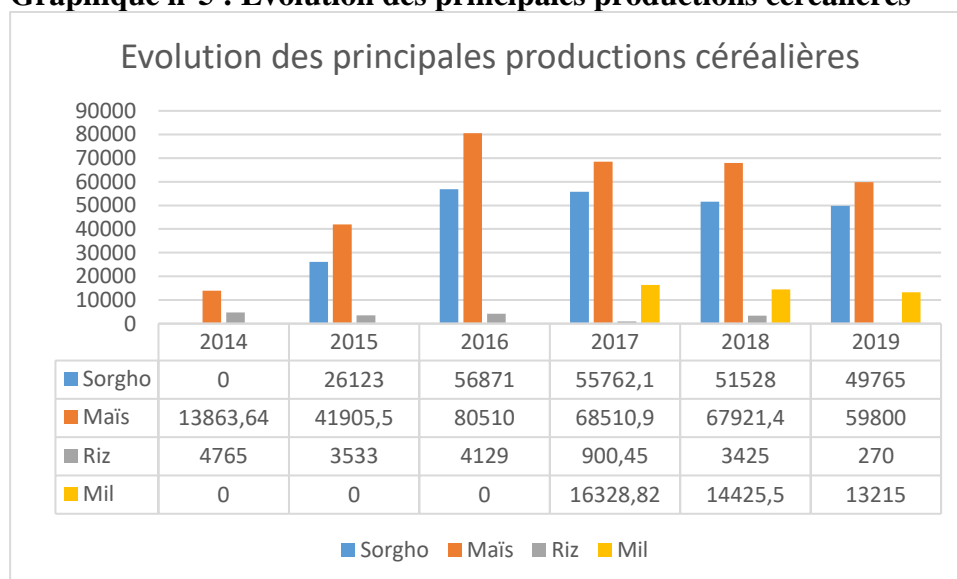
8.1 Agriculture et culture maraichère

Selon les pratiques en cours et les résultats des interactions avec les populations, la première fonction de l'agriculture demeure l'autoconsommation. Ses fonctions secondaires sont la commercialisation et la transformation.

8.1.1 Agriculture et sécurité alimentaire

La Commune de Pâ fait partie de la région de la Boucle de Mouhoun qui est l'une des grandes zones de production agricole tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La production est essentiellement centrée sur les céréales, les cultures de rente et le maraîchage. Les données statistiques sur les céréales recueillies par le service de l'agriculture se présentent ainsi dans le graphique ci-dessous :

Graphique n°5 : Évolution des principales productions céréalières

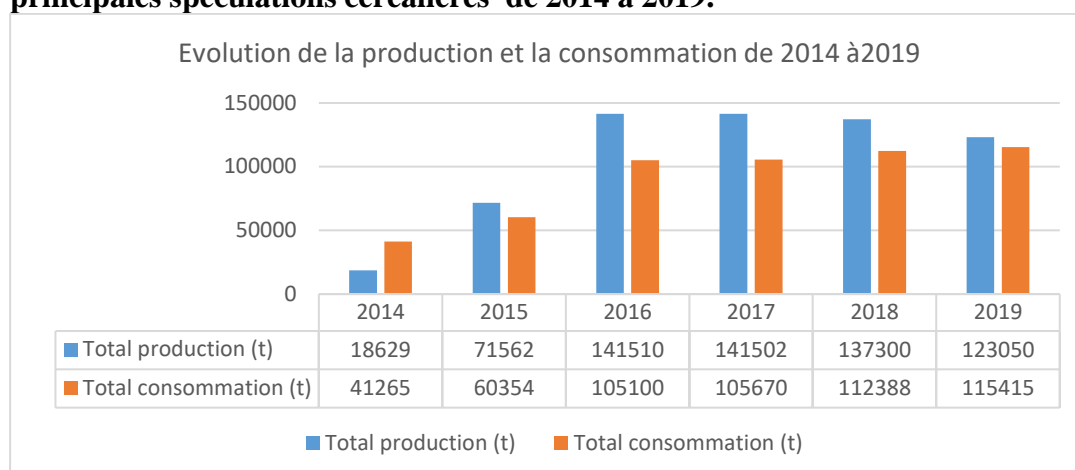


Source : ZAT / Pâ, février 2020

Le graphique ci-dessus montre une baisse de façon générale de la production céréalière cumulée (maïs, sorgho, mil et riz) dans la commune. En effet, après la période de 2017, où elle avait atteint 141 502,27 tonnes, la production céréalière a connu une baisse considérable avec un taux de croissance annuel de (-13,04 %). Ce taux négatif traduit la tendance à la baisse de cette production. Cette tendance globale est également observée au niveau du sorgho (-10,75%) et du maïs (-12,71%).

Les facteurs qui expliquent cette baisse de la production sont la variation de la pluviométrie, la faible maîtrise des nouvelles techniques culturales et la faible maîtrise de l'eau.

Graphique n°6 : Évolution de la quantité de production et de la consommation des principales spéculations céréalières de 2014 à 2019.

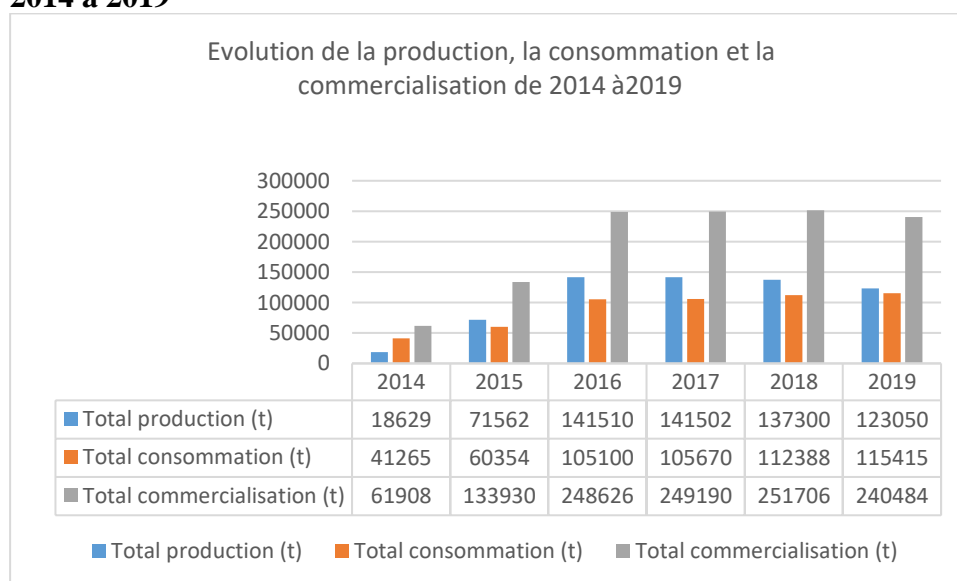


Source : ZAT / Pâ, février 2020

Il ressort de l'analyse que de 2014 à 2019, la population de la commune de Pâ consomme plus de la moitié de sa production céréalière. On constate également que les quantités produites sont inférieures à celles qui ont été vendues. Sur la base des normes de consommation annuelle de céréales définies par la FAO qui est de 190 kg par personne et par an, pour une population estimée à 30 329 habitants les besoins céréaliers de la commune en 2019 s'évaluent à 5762,51 tonnes.

Des résultats du diagnostic participatif et des entretiens menés auprès des responsables agricoles de la commune, cette situation ne prédit d'aucune autosuffisance alimentaire. En effet, dès les premières récoltes, les producteurs bradent leurs productions sans prévoir un stock alimentaire suffisant pour l'année bien que les céréales constituent leur aliment de base. Ainsi, la majeure partie de la production est vendue pour satisfaire aux besoins matériels et sociaux tels que l'achat d'habillement, remboursement des dettes contractées à la SOFITEX, l'achat d'engins roulants, frais médicaux, de scolarité, ...)

Graphique n°7: Évolution de la production, la consommation et la commercialisation de 2014 à 2019



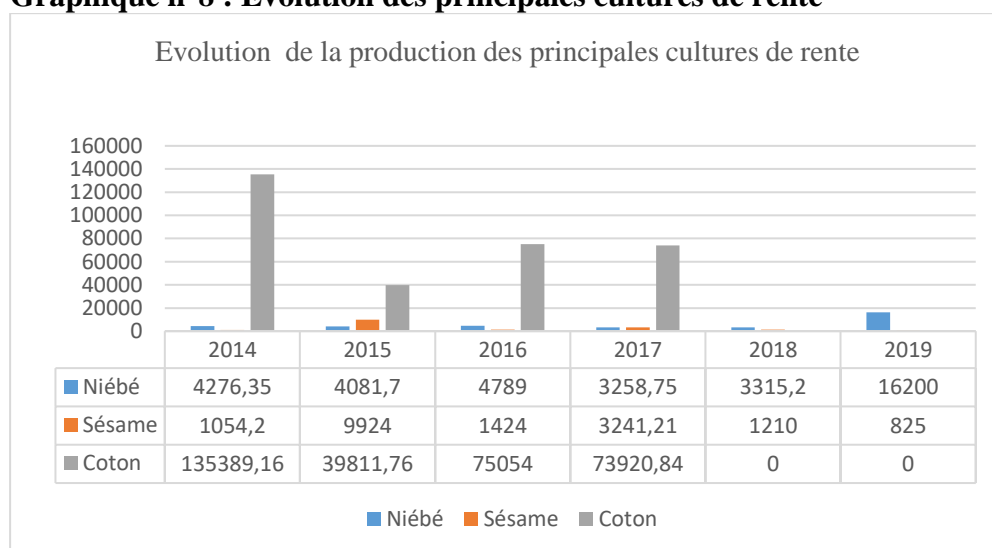
Source : ZAT / Pâ, février 2020

L'analyse des données précédentes montre que la quantité vendue reste supérieure à celle consommée. Cela pourrait laisser prétendre que la première fonction de l'agriculture dans la commune serait la commercialisation. Il convient de développer d'autres activités connexes afin de réduire la vente des cultures vivrières pour lutter contre la faim.

8.1.2 Cultures de rente

La principale culture de rente reste le coton avec une production moyenne de 81044 tonnes par an entre 2014 et 2017. De 2014 à 2019, la production moyenne du niébé est de 4731 tonnes par an contre celle du sésame qui est de 2771 tonnes. Le graphique ci-dessous révèle une baisse de la production du sésame, par contre celle du niébé connaît une augmentation. La principale motivation à la production du coton est l'octroi par la SOFITEX de crédit de campagne (semences, engrais, herbicides...) aux groupements de producteurs de coton (GPC). L'incitation à la production de sésame est essentiellement le niveau élevé de son prix de vente. Cela permet aux producteurs de sésame d'améliorer leurs revenus.

Graphique n°8 : Évolution des principales cultures de rente

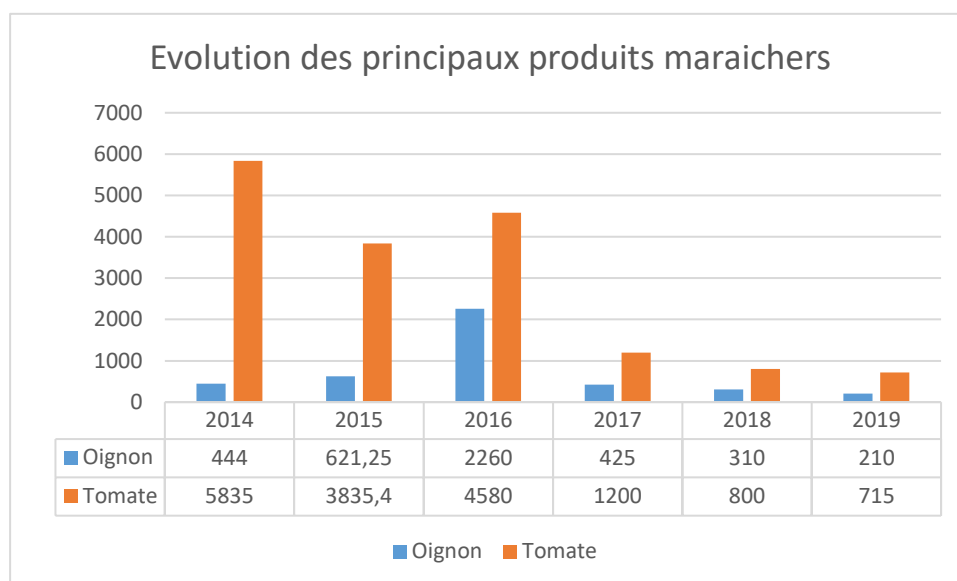


Source : ZAT / Pâ, février 2020

8.1.3 Cultures maraîchères

Les spéculations produites dans la commune de Pâ sont l'oignon, la tomate, le piment, le chou, les aubergines, le concombre, la pastèque. Cependant, les principales spéculations maraîchères demeurent l'oignon et la tomate. Ces productions sont destinées essentiellement à la consommation. Il ressort des entretiens avec les maraichers que l'activité est peu performante, car elle rencontre des méventes dues à l'abondance des produits sur le marché lors de la période de récolte ; la méconnaissance des techniques de production maraîchère et le manque d'eau dû au fait de l'insuffisance des bas-fonds aménagés. Le graphique ci-après présente l'évolution des principaux produits maraichers de 2014 à 2019.

Graphique n°9 : Évolution des principaux produits maraichers



8.1.4 Situation des aménagements agricoles

La commune regorge d'un certain potentiel en termes d'espaces aménagés à vocation agricole. En effet, elle dispose de trois (3) bas-fonds aménagés d'une superficie de 29ha. En ce qui concerne les bas-fonds aménageables, il ressort des données collectées que la commune compte six (6) bas-fonds d'une superficie totale de 440 ha, soit un taux d'utilisation de 6,59 % ; c'est donc dire que la potentialité exploitable demeure immense.

Tableau n°10 : Situation des bas-fonds aménagés

Villages	Bas-fonds aménagés		
	Nbre	Superficie (ha)	Année d'aménagement
Boro	1	5	2013
Pa	1	7	2013
Yamané	1	17	2013
Total	3	29	

Source : ZAT/Pâ, février 2020

La commune dispose d'un potentiel en bas-fonds aménageables comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°11: Situation des bas-fonds aménageables

Villages	Bas-fonds aménageables	
	Nbre	Superficie (ha)
Kopoïe	2	250
Didie	1	100
Boro	1	20
Yamane	1	40
Pa	1	30
Total	6	440

Source : SFR/Mairie, février 2020

Selon la population et de l'analyse des données des services techniques, l'agriculture demeure peu performante, car elle n'assure pas sa première fonction (autoconsommation) encore moins la commercialisation et/ou la transformation. Alors l'amélioration de l'agriculture contribuera à l'éradication de la famine et de la pauvreté ce qui contribue à l'atteinte de ces ODD dans ce territoire.

Les effets de la faible performance relevés par les acteurs de ce secteur sont :

- la mauvaise qualité des produits (pesticides, herbicides engrais, semences, etc.) des producteurs de coton ;
- les producteurs se retrouvent à payer constamment des dettes à la SOFITEX, quel que soit le rendement obtenu ;
- la mauvaise répartition des pluies ;
- la mévente des céréales ;
- la pauvreté des sols ;
- les récurrents conflits fonciers entre autochtones et allochtones. Les premiers menacent de retirer les terres que leurs ancêtres ont octroyées il y a plusieurs dizaines d'années (focus, Yamané, Pa ville) ;
- le manque de matériels adaptés (bœufs de labour, semences améliorées, charrue, etc.) pour les pratiques agricoles ;
- l'achat tardif du coton ;
- la mauvaise politique de la fixation du prix d'achat de coton et d'autres produits agricoles. Nombre de producteurs pensent que la SOFITEX, avec la complicité du gouvernement, procède ainsi «afin de nous maintenir dans la pauvreté. Quand tu récoltes, tu n'arrives pas à vendre et dans cet instant elle vous octroie de nouveaux prêts.»
- la mise à disposition tardive des bénéfices des cultivateurs de coton ;
- la contrainte de vendre les cultures destinées à l'autoconsommation (maïs, haricot, petit mil) pour faire face aux dépenses en attendant de rentrer en possession du revenu issu de la vente du coton ;
- les attaques des chenilles surtout le coton et le maïs. Sur ce point en particulier, certains producteurs accusent le Gouvernement d'être à l'origine de fléau. Ils affirment que « *le gouvernement introduit la chenille dans les germes des semences pour qu'elles se développent afin de pouvoir ensuite leur vendre les pesticides pour le traitement. La preuve en est que le traitement ne permet pas d'éliminer la chenille. Elle continue de marcher, il faut répéter l'activité plusieurs fois et peut-être en vain.* » ;
- le manque de politique d'harmonisation des prix des céréales ;
- l'insuffisance de terres cultivables (Pa ville) ;
- l'insuffisance de retenue d'eau ;
- l'absence de pistes à bétail ;
- la mauvaise répartition des semences améliorées ;

Les causes de ces différentes difficultés sont multiples et selon les données collectées, elles comprennent :

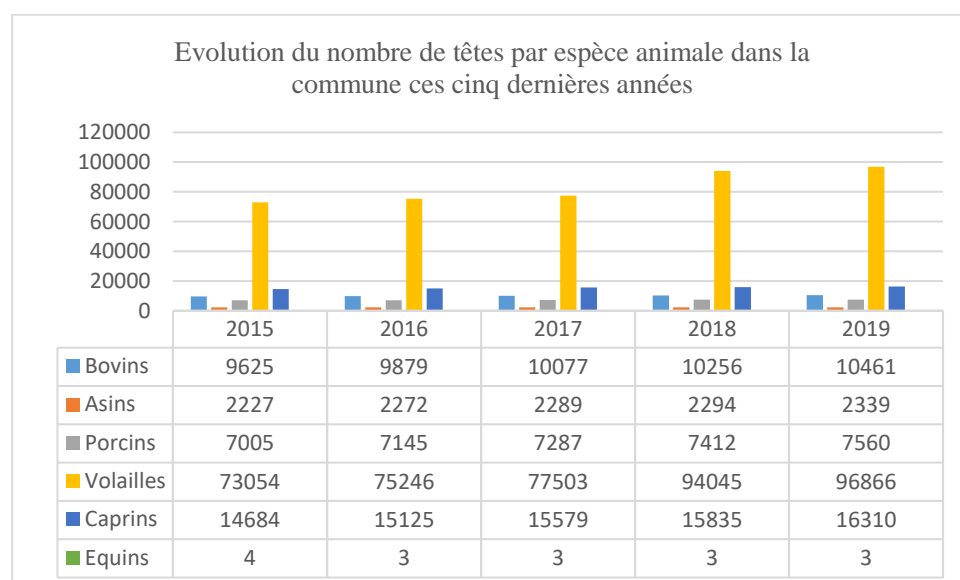
- l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'agriculture,
- l'absence de politique de sécurisation des terres due au mode de gestion coutumière,
- (dégradation des conditions climatiques, forte démographie, etc.) ;
- l'absence de l'appui de la recherche agricole à la promotion de l'arboriculture ;

- l'absence de politique locale de promotion de l'économie agricole,
- l'absence de mécanisme de conservation des récoltes,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 2 qui sont de « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable».

8.2 Élevage

L'élevage constitue la seconde activité économique de la population après l'agriculture. Sa première fonction est la commercialisation. Celle secondaire est l'autoconsommation. Le mode de production est essentiellement extensif. Il est pratiqué majoritairement par les hommes. Les femmes et quelques jeunes s'adonnent plus à l'élevage de la volaille et des petits ruminants (ovins et caprins). L'élevage des bovins est généralement pratiqué par les peulhs. Le graphique ci-après présente l'évolution de la production animale de 2015 à 2019 dans la commune.

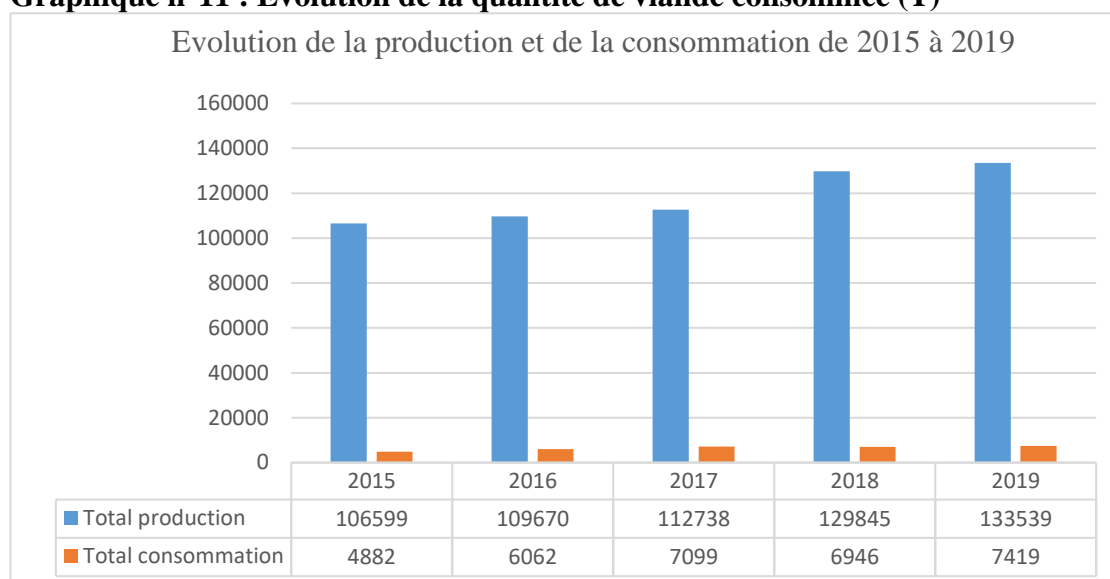
Graphique n° 10: Évolution du nombre de têtes par espèce au cours des cinq dernières années



Source : ZATE / Pâ, février 2020

Le graphique ci-dessus montre une évolution globale du nombre de têtes d'animaux dans la commune dominée en termes d'effectifs par les volailles et les caprins. Au cours de ces cinq dernières années, l'effectif cumulé des espèces animales élevées est passé de 106599 T en 2015 à 133539T en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 4%. Ce taux comporte cependant des disparités d'une espèce animale à l'autre. En effet, le nombre de têtes de caprins et de volailles a enregistré le plus fort taux de croissance annuel moyen (+4,5%). Selon les données collectées auprès de la population. Les bovins et les porcins enregistrent un taux de croissance annuel moyen de (+1,54%). Enfin l'effectif des asins a le plus faible taux de croissance (+0,96%).

Graphique n°11 : Évolution de la quantité de viande consommée (T)



Source : ZATE / Pâ, février 2020

8.2.1 Situation des aménagements pastoraux de la commune de Pâ

La commune dispose d'un parc de vaccination, d'une aire d'abattage et d'un marché à bétail construit, mais non fonctionnel, tous localisés dans le village de Pâ. L'alimentation du bétail est constituée principalement du fourrage naturel et des résidus de récoltes. L'abreuvement a lieu en général aux abords des forages, des puits et des retenues d'eau (barrage de Pâ, marre « yaho »). On note l'existence d'un forage pastoral dans le village de Kopoïe.

8.2.2 Situation des pathologies animales

Des entretiens avec les agents des services vétérinaires, les épizooties les plus fréquentes demeurent la péripneumonie contagieuse bovine, la pasteurellose (ovine, caprine), la rage canine, la coccidiose et la maladie de Newcastle chez les volailles.

8.2.3 Encadrement du secteur de l'élevage

Au plan d'encadrement, la commune bénéficie de l'appui de deux (2) agents du service vétérinaire basé à Pâ. Des interactions avec la population locale et les agents du service vétérinaire, l'élevage reste peu performant. Les effets de cette faible performance sont entre autres :

- l'absence de projet et/ou fonds d'accompagnement de promotion de la filière dans ces localités ;
- le manque de piste à bétail normée et de zone de pâturage à cause de la délimitation de la forêt classée ;
- la fréquence des épizooties ;
- l'insuffisance de moyens financiers pour la reprise des activités d'embouche bovine avec la fin du projet PACOF (cas d'un groupement appuyé par le PACOF dans la pratique de l'embouche bovine dans le village de Koupélé)
- l'absence de points d'eau pastoraux (Pa ville) ;
- l'absence de zone de pâture. le non-fonctionnalité du marché de bétail due à l'implication de la politique ;

Les causes de ces différentes limites demeurent :

- l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'élevage ;

- la pratique de l'élevage extensif,
- l'absence d'appui pour la vulgarisation de l'embouche ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 9 qui sont de « Garantir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation».

8.3 Pêche

Les principaux sites de pêche sont le barrage de Pâ et les plans d'eau naturels des villages de Didié, Boro, et de Kopoie. Selon le Chef de zone Élevage de la commune, les pêcheurs enregistrés au niveau de ces sites sont au nombre de 27. Les ressources halieutiques de la commune sont les macharons, les capitaines, les carpes, les silures, les anguilles, etc. On y rencontre également des crocodiles et des tortues. L'activité est peu performante. Des interactions avec les pêcheurs et le chef de la zone d'élevage, il ressort que l'organisation de cette filière pourrait créer plus de revenus substantiels pour les acteurs..

Les difficultés rencontrées dans le secteur de la pêche sont la faible qualité et l'insuffisance du matériel de pêche (filets, pirogues.) ; l'absence d'un site de pesée du poisson ; le manque de financement de la campagne de pêche. On note également l'existence des conflits récurrents entre les pêcheurs et les maraichers. Comme actions envisagées pour améliorer la performance de la pêche dans la commune, on note l'appui en matériel de pêche au groupement de pêcheurs, une bonne organisation du secteur et surtout la création d'un comptoir des produits de pêche. Ces actions concourent à l'atteinte des cibles de l'ODD 8 qui consiste à «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous».

8.4 Apiculture

Au regard de l'importance de l'apiculture, deux personnes ont bénéficié d'une formation et ont été dotées de dix (10) ruches modernes pour la production du miel. La production du miel est une activité exercée dans le village de Koupélé par un groupement de dix-neuf (19) personnes. Ils disposent de cinq (05) ruches kenyanes offertes par les services de l'environnement et de quelques ruches traditionnelles. Ils manquent considérablement de ruches et de matériels de protection. Les ruches traditionnelles sont également installées. Les producteurs de la zone sont organisés en groupement. Le prix du litre est vendu à 1000f CFA. La difficulté principale du domaine est le manque de formation et d'équipements.

8.5 Environnement et développement durable

8.5.1 Sylviculture

Les formations végétales de la commune se composent de la forêt classée de Pâ (15 625 ha) ; la forêt classée de Tuy (47 000 ha) dont une portion relève du territoire communal (village de Didié) ; la forêt classée des deux Balè (57 000 ha) dont une portion relève du territoire communal (villages de Hérédougou, Kopélé et Yamané). Cependant il existe par endroits dans les villages des reliques forestières et des bosquets, des reboisements individuels et collectifs. En effet, 14,99ha hectares de reboisements collectifs ont été inventoriés avec un taux de réussite de 80%. La commune compte 5 pépinières réparties dans les villages de Boro (2), Pa (1) et Kopoie (2). On note également que plusieurs exploitations fruitières (plantations de manguiers et d'anacardiens) appartenant à des individus ont été identifiées dans les villages. Les activités de reboisement (individuelles et collectives) sont menées

principalement dans le cadre de la restauration du couvert végétal. Elles sont insuffisantes au regard du niveau de dégradation de la végétation.

8.5.2 Exploitation du bois de chauffe

Le bois de chauffe est exploité dans les réserves forestières isolées de la commune ; en matière d'accès, les droits d'usage traditionnels sont reconnus aux populations riveraines. L'exploitation à but commerciale (bois de chauffe, charbon) est du ressort des GGF présents dans les villages de Pâ, Boro et Heredougou. Selon le chef du SDEDD, en 2019, 1750 quintaux de charbon et 1890 stères de bois ont été vendus. En effet, le revenu annuel du Groupement wend la panga de Heredougou est estimé à 5 000 000 frs CFA.

8.5.3 Exploitation des PFNL

Les ressources végétales présentes dans la commune offrent des opportunités d'exploitation des PFNL (Karité, néré, detarium, raisinnier, pain de singe, zamné, fruits de liane, etc.). L'activité est bien présente dans les villages riverains des forêts (Heredougou, Boro, Yamané) ; elle se caractérise par la cueillette et la transformation des produits en beurre de karité, soumbala, poudre de néré, etc. En effet au cours de l'année 2019, la production du beurre de karité est estimée 608,33 L, le néré est 180kg et le miel 62 L. Toutes ces productions ont été vendues. En 2019, la Coopérative Nong-Taaba de Pâ a pu procurer un revenu estimé 250000 frs CFA. L'exploitation des PFNL procure d'importants revenus aux femmes, mais souffre du manque de promotion.

Les activités d'exploitation des ressources forestières sont encadrées par le Service Départemental de l'Environnement et du Développement Durable, dans le but d'éviter les dérives et de préserver les ressources forestières. Selon les responsables de ce service et la population locale, l'exploitation des PFNL est peu rentable à cause de quelques mauvais comportements dus au non-respect des règles de gestion traditionnelle comme moderne, notamment la coupe du bois vert, les défriches anarchiques, la divagation des animaux et le braconnage.

IX - SECTEURS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION

Les secteurs de soutien demeurent peu performants. L'activité commerciale enregistre -de faiblesses. Aussi l'employabilité des jeunes et des femmes constitue encore une préoccupation. De plus, l'extension du réseau de la SONABEL reste très faible.

9.1 Commerce

Les échanges commerciaux ont lieu en général sur les marchés de Pâ et Kopoie. Ces marchés qui ne sont pas aménagés ont lieu tous les 5 jours. Les produits qui y sont échangés sont : les produits manufacturés (Tissus, sucre, savon, chaussures, habits, hydrocarbures, etc.) ; les produits agricoles (maïs, mil, sorgho, niébé, arachides, tomates, oignons, etc.) ; les produits d'élevages (bovins, ovins, caprins, volailles) ; les PFNL ; les produits de transformations (sésame sucré, grillades, dolo, etc.).

L'activité commerciale a été la sève nourricière de la commune de Pa. Cela était possible grâce à la vitalité de son marché et de sa gare routière. Mais de nos jours, cette activité est peu performante, car elle est très menacée par un certain nombre de contraintes telles que :

- le manque d'organisation des acteurs ;
- Non-implication des acteurs dans le choix du plan de réhabilitation de la gare qui explique son inachèvement ;
- l'absence d'électricité ;
- le non implication des commerçants dans le choix du site du nouveau marché aménagé qui reste inoccupé.
- la cherté des boutiques au marché (30 000 pour les frais de dossiers et 22500 F pour la caution) ;
- l'absence de cadre de concertation entre les acteurs du commerce et l'autorité municipale.

Les causes de ces difficultés sont multiples. Au nombre des causes on note :

- l'absence de cadre de concertation entre les autorités communales et les acteurs du secteur du commerce,
- l'absence d'une stratégie de marketing territorial,
- le taux d'analphabétisme élevé des acteurs,
- la non-formalisation du secteur,
- l'absence de localisation des cibles de ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

9.2 Employabilité des jeunes et des femmes

Les jeunes n'ont pas d'activités particulières à part l'agriculture et les travaux de jardinage en saison sèche. Ils font de l'orpaillage, mais la pratique n'est pas trop développée. Certains exercent le petit commerce (des petites boutiques), d'autres travaillent dans des carrières pour l'extraction des briques en pierres. La pratique semble rentable malgré les moyens archaïques utilisés. Les jeunes plaident pour un appui pour les carriéristes avec la dotation ou subvention des outils modernes de travail. Toutefois, nombreux penchent pour l'aménagement de bas-fonds ou des jardins maraichers afin de leur permettre de faire le jardinage et aussi bénéficier des formations pour d'autres activités telles que l'apiculture, la soudure, la mécanique, etc.

Quant aux activités des femmes, elles tournent plus autour de la commercialisation et la transformation des produits forestiers non ligneux (karité et le néré surtout) et surtout la fabrication et la vente du dolo. Spécifiquement à Didié, des femmes réunies en groupement dénommé « wokalo » transforment le néré en soumbala, le beurre de karité et le savon. Elles souhaitent avoir un moulin qui leur permettra de maximiser leur production du beurre et par ricochet le savon. Aussi elles manifestent le besoin de formation pour la diversification des productions avec le beurre de karité et les céréales locales.

Dans la ville de Pa on dénombre une Coopérative « Nongtaaba » transformatrices de beurre de karité, soumbala de façon traditionnelle. Elle est constituée de 25 femmes. Cette coopérative a été sélectionnée par l'État pour bénéficier du matériel et des équipements de travail. Il faudra les appuyer pour l'acquisition de ces dits matériels auprès du gouvernement. Il y a aussi la Coopérative Sougri-nooma dans la production du soumbala, savon avec des équipements modernes comme le moulin solaire financée par l'ONG Monde meilleur.

À Kopoie, en plus de la fabrication du savon, la préparation du dolo et du soumbala, l'association des femmes « Talossan » constituée de plus de 120 membres, a récemment aménagé un cadre d'embouche porcine (*photos en dessous*); elles souhaiteraient être soutenues pour faire de l'aviculture. Elles ont relevé aussi le besoin d'un moulin pour moudre les noix de karité. Étant en début de l'embouche porcine, sur six compartiments, elles n'utilisent qu'un seul avec six porcs. Elles sont à la recherche de potentiels partenaires qui pourront les appuyer à acquérir d'autres pour occuper les compartiments vides.

Les femmes du village de Koupélé ont reçu une formation sur la fabrication du savon liquide. Sa production est faite en petites quantités par un groupement (non reconnu) de femmes. Le manque de matériels de production est une contrainte à la promotion de l'activité. Le tissage et la teinture est une activité connue par les femmes du village. Mais elle n'est pas très rependue. Un soutien en matériels et en formations pourrait faire du tissage et de la teinture une activité génératrice de revenus pour les femmes surtout qu'elles sont en groupement

Photos de la porcherie des femmes du village de Kopoie



La porcherie vue de profil



La porcherie vue de face



Vue de quelques porcs

Source : enquête terrain EAC, février 2020

9.3 Transport

La commune est traversée par la RN1 et la RN12. Elle dispose d'une gare routière non aménagée qui sert d'escale aux nombreux véhicules de transport empruntant la RN1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit Routier (PRFTAO) avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, une aire de repos a été réalisée en périphérie ouest de la ville de Pâ. Son opérationnalisation permettra de désengorger et de fluidifier la circulation aux alentours de la gare routière.

Les échanges commerciaux vers les autres villes sont ainsi facilités par la traversée des routes RN1 et RN12. L'économie locale de la commune pourra être renforcée par l'aménagement de la gare routière. Cela permettra de mobiliser des taxes. Elle peut tirer profit de l'existence de l'aire de stationnement.

9.4 Tourisme, culture et sites d'hébergements

La commune ne dispose pas de sites touristiques. Cependant elle accueille des événements culturels qui rassemblent de nombreuses personnes. En termes d'infrastructures d'hébergements, la commune compte d'un campement Safari qui dispose 23 chambres, une auberge de 5 chambres et une de la mission catholique avec 12 chambres en construction.

Tableau n° 12: Situations des évènements culturels ou manifestation culturelle

N°	Villages	Nom évènement	Périodicité	Description
1	PA	La fête des masques	Avril	Trois sortes de masques exécutent des pas de danse
2	BORO	La fête des masques	Avril	Fête traditionnelle pour entamer la saison hivernale
3	KOPELE	SIGR-Doaga	Mai	Rassemblement des populations suivi de Sacrifices d'animaux et unions de prière .
4	KOPOÏE	Lambeyoro	Pas fixé	La danse de la jeunesse
		La danse des masques en fibres	Février à mars	Prestation de danse de masques de différents modèles

9.5 Télécommunication

Le réseau routier interne est peu développé. Les villages de Yamané et Kopele se retrouvent parfois en saison pluvieuse coupés des autres à cause des bas-fonds remplis d'eau. En matière de télécommunication, la commune bénéficie du réseau fixe de l'ONATEL (Pâ), mais aussi des trois réseaux de téléphonie mobile opérant dans le pays (Telmob, Orange et Telecel). La télécommunication est menacée par la mauvaise qualité des réseaux de téléphonie mobile et de la connexion internet.

9.6 Énergie

La principale source d'énergie est le bois de chauffe et le charbon, utilisé par les ménages pour leur cuisine. À côté du bois de chauffe et du charbon, on retrouve les hydrocarbures achetés à Boromo et Houndé puis écoulées dans les villages par des détaillants. L'énergie électrique SONABEL depuis peu disponible est difficilement accessible pour les populations en raison du coût de connexion très élevé. La ville de Pa est la seule localité alimentée en électricité du réseau SONABEL. Ce réseau reste très faible. Il n'est rencontré qu'aux secteurs 1 et 2 de la ville.

Le solaire reste le plus utilisé. Environ 90% des ménages disposent de plaques solaires. L'accès en énergie reste peu performant. Les effets de cette faible performance sont la faible extension du réseau SONABEL, la mauvaise qualité de matériels solaires.

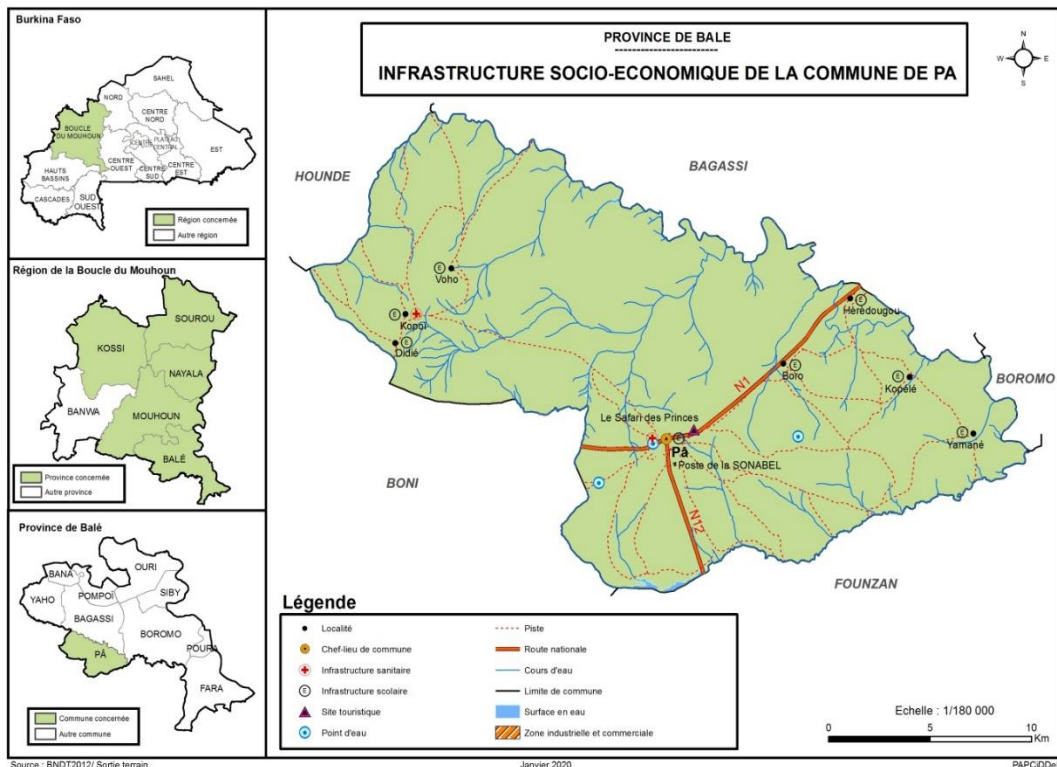
Les causes de ces difficultés sont :

- l'absence de stratégie locale favorisant l'accès à l'énergie,
- la non-localisation des cibles de l'ODD 7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

9.7 Services financiers

Il n'existe pas de banque dans la commune Pâ. Seule la caisse populaire (RCPB) qui y est présente constitue le service financier essentiel dans la mobilisation de l'épargne et l'octroi du crédit ; ses principaux clients sont les groupements villageois et les particuliers. L'Antenne Graine SARL et le FAARF basés à Boromo, ainsi que les services financiers du Ministère de la jeunesse et de l'emploi (Dédougou) constituent des opportunités en matière de financement des projets des femmes et des jeunes. La carte ci-après donne la situation des infrastructures socioéconomiques.

Carte n°3 : Situation des infrastructures socioéconomiques



X - GOUVERNANCE ET FINANCES PUBLIQUES LOCALES

10.1 Organisation et fonctionnement de l'administration communale

L'administration de commune de Pâ est structurée comme suit :

La commune de Pâ ne dispose pas de schéma décrivant l'organigramme de la mairie. L'arrêté no 2014___/CPA portant organisation de services dans la commune de Pâ édicte huit (08) services essentiels qui assurent les missions dévolues à la mairie. Ce sont : le Secrétariat General, le secrétariat de la mairie, le service de la comptabilité, le service de la régie de recettes, le service de l'état civil et des statistiques, le service des matières transférées, le service des affaires domaniales et foncières et le service technique municipal. Sur ces huit (08) services, deux (02) ne sont pas fonctionnels, il s'agit du service des matières transférées et celui de la régie. Le service technique municipal est assuré dans une seule branche à savoir le volet hygiène, eau et assainissement.

Le Secrétariat est dirigé par une secrétaire dactylographe de catégorie D de la collectivité. Elle est chargée d'organiser les audiences du Maire et du secrétaire général, de l'enregistrement du courrier Arrivée/Départ et de la saisie des documents administratifs. Reversé dans les effectifs de la commune de Pâ par le haut-commissariat des Bale, son profil ne répond pas aux critères contenus dans le référentiel des métiers. Toutefois son expérience lui permet de mieux assurer ses fonctions.

La comptabilité de la commune est gérée par un agent comptable de catégorie C.

Tableau n°13: Liste du personnel de la Mairie

Nom et Prénom	Sexe	Âgé	Service d'appartenance	Poste ou fonction actuelle	Catégorie d'agent	Type d'agent	Nbre d'années au poste
ZONGNABA Alimata	F	37	Administration générale	Secrétaire Générale de Mairie	B ₁	Mise a disposition	
KO Ténin	F	25	Fonction publique territoriale	Chef de service de l'État civil	D ₃	Agent CT	
GUIRA Noufou	M	41	Fonction publique territoriale	Chef de service de la comptabilité	C ₁	Agent CT	
Ouattara /Zio Alima victorine	F	54	Fonction publique territoriale	Secrétaire Dactylographie	D ₁	Agent CT	
IMIEN Dofinwian	M	37	Fonction publique territoriale	Agent domanial	B ₂	Agent CT	
COULIBALY Lassina	M	34	Fonction publique territoriale	Agent de communication/SFR	C ₃	Agent CT	
LAMIEN Georges	M	33	Fonction publique territoriale	Technicien communal d'assainissement	C ₃	Agent CT	
SANOU Boureima	M	31	Administration générale	Secrétaire administratif	B ₁	Mise à disposition	

10.2 Outils d'organisation et de gestion

La mairie dispose de nombreux outils d'organisation et de gestion repartis dans les différents services. L'importance de l'existence de ces outils est le suivi régulier et la conservation de certains actes de gestion de la mairie.

Tableau n°14 : La liste des outils de gestion et d'organisation

Outils	Service communal	Disponible/Non disponible
Logiciels	Secrétariat/Secrétariat Général/Domaine	Non disponible
PV de session	Secrétariat Général	Non à jour
Délibérations	Secrétariat Général	Non à jour
Manuels de procédures	Secrétariat Général	Non Disponible
Fiches de traitement et de navette	Comptabilité	Non disponible
Livre journal des recettes	Comptabilité	Disponible
Livres journal des dépenses	Comptabilité	Disponible
Livre journal des stocks	Comptabilité	Disponible
Livre journal de comptabilité matière	Comptabilité	Disponible
Cahier de menues dépenses	Comptabilité	Disponible
Cahier de carburants	Comptabilité	Disponible
Registre des immobilisations	Comptabilité	Non à jour
Comptes administratifs	Comptabilité	Disponible
Registres d'État Civil (registres de naissance ; de mariage ; de décès)	État Civil	Disponible

10.3 Système d'information/communication et gestion des plaintes/conflits

10.3.1 Outils et acteurs chargés de la communication au sein de la Mairie

La commune de Pâ utilise une variété d'outils pour la communication au sein de la Mairie. Il s'agit des lettres de convocation, des notes de service et des appels téléphoniques.

Tableau n°15: Systèmes d'information/communication au sein de la mairie

Types d'outils de communication	Acteurs chargés de la communication	Capacités des acteurs	Destination de l'outil (dans quel cas est-il utilisé ?)
Lettre de convocation Notes de service	Maire SG	Moyen	Convocations des sessions
Les appels téléphoniques Les emails ; les sms -	Maire ; Adjoints ; Présidents des commissions; SG;	Moyen	Les sessions ; Les informations à communiquer ; Résolution des problèmes administratifs
Tableau d'affichage	Maire; SG	Moyen	Information du public et des agents

10.3.2 Outils de communication utilisés avec la population

Pour informer les populations, la commune fait recours aux crieurs publics, aux communiqués radiophoniques et l'information par le biais des conseillers dans chaque village et des leaders d'opinions. Elle tient aussi des assemblées générales villageoises avec les populations.

Tableau n°16 : Systèmes d'information/communication utilisés avec la population (outils de communication, crieur public, leader d'opinion, acteurs chargés et leurs capacités)

Types d'outils de communication	Acteurs chargés de la communication	Capacités des acteurs	Destination de l'outil (dans quel cas est-il utilisé ?)
Mégaphone	Crieur public	Moyenne	Information du grand public
Appareil de sonorisation	Crieur public	Moyenne	Individus ciblés au sein des personnes
Bouche-à-oreille	Conseillers	Moyenne	Information du grand public
Assemblée générale villageoise/Séances de redevabilité	Maire; Conseillers	Moyenne	Information des populations sur les décisions du conseil
Communiqué radio	Maire	Moyenne	Information grand public

Les outils de communication demeurent peu performants. Cette faible performance s'explique non seulement par l'absence de stratégie de communication assortie d'un plan de marketing territorial.

10.3.3 Consultation et participation communautaire

Il existe un cadre de concertation formel(CCCO) entre la mairie, les services publics de l'État et la population. Ce cadre de concertation connaît quelques difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de ressources financières. Il existe plusieurs organisations de la société civile, mais qui ne sont pas très impliquées dans la gestion des affaires locales en dehors de quelques-unes qui sensibilisent et forment les populations dans le domaine de la santé, de l'environnement, de l'assainissement, de l'éducation et de l'équipement.

Les APE et les COGES-Santé n'ont pas de relations fonctionnelles avec la Mairie et ne rendent pas compte de leur gestion.

Tableau n°16: Les différentes organisations de la commune

Désignation	Domaine d'intervention	Type (Homme, Homme, Mixte)
Amies de la municipalité de Pa	Assainissement	Femmes
AJCP	Hygiène et assainissement	Hommes
Association Monde meilleur	Equipement et énergie solaire	Hommes
Djigui seme	Nettoyage	Femmes
Association sinihan	Plateforme multifonctionnelle	Femmes
Gerddes	Défense des droits humains et consolidation de la démocratie	Mixte
COGES	Santé et éducation	Mixte
APE	Éducation	Mixte
AME	Éducation	Femmes

10.3.4 Mécanismes de résolution des plaintes/conflits

Il n'existe pas de dispositif de gestion des conflits/Plaintes au sein de la commune. Les plaintes sont généralement déposées auprès du tribunal départemental présidé par le préfet. Le maire est souvent saisi seulement des problèmes de parcelles et de terrains. Ces cas sont généralement étudiés selon les dispositions de la loi 034. Tout conflit social dans la commune est d'abord examiné par le maire avec la contribution des adjoints, des présidents de commissions permanentes, des chefs coutumiers du village, des bureaux CVD et des personnes-ressources pour trouver des solutions.

De l'interaction dans les différents villages, on note que les mécanismes de résolution des conflits restent peu performants. Cette faible performance se manifeste par le manque de consensus sur le choix du site du nouveau marché, l'inauguration du marché de bétail et la réhabilitation de la gare routière dans la ville de Pâ.

Les causes de ces problèmes relèvent de l'absence et/ou manque de dynamisme des structures de gestion alternative des conflits telles que les commissions de conciliation foncière villageoise et communale et l'influence du pouvoir traditionnel dans la gestion des terres.

10.3.5 Organisation de la passation des marchés

Le dispositif de passation des marchés dans la commune de Pâ est basé sur la commission communale d'attribution des marchés (CCAM) composée du Secrétaire général de la mairie qui est la personne responsable des marchés, le comptable communal, le contrôleur financier et un technicien. Les outils utilisés sont : les dossiers d'appels à concurrence (DAO, dossiers de demande de prix, demandes de cotations), les PV de dépouillement, les contrats, les PV de réception et les mandats de paiement.

La structuration de la CCAM est conforme aux dispositions contenues dans le décret N° 2008-173/PRES/PM/MEF du 19 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public.

Tableau n°17: Informations sur les personnes en charge de la passation des marchés dans la commune

Nom et Prénom	Poste occupé	Attributions/rôles	Profil/Qualification	Niveau d'instruction	Compétence (bonne, moyenne, excellente)
Zongnaba Alimata	Présidente	Présidente de la commission d'attributions des marchés	Secrétaire Administratif	Supérieur	Moyenne
Guira Noufou	Rapporteur	Rédaction des PV ; Engagement et paiement	Comptable	Secondaire	Moyenne

10.4 Ressources financières de la commune : budget communal

Tableau n°18: Budget communal

LES RESSOURCES	Années			
	2014	2015	2016	2017
Ressources propres	11 968 991	19 199 040	24 601 414	23 968 931
Taux dans les ressources totales	37,56%	23,59%	40,08%	20,86%
Ressources de l'État	19 897 523	62 181 875	36 777 363	90 930 251
Taux dans les ressources totales	62,44%	76,41%	59,92%	79,14%
Ressources FPDCT		44 391 198	30 855 811	31 936 319
Taux dans les ressources totales		54,55%	50,27%	27,80%
Ressources du PNGT2	0	4 929 784	22 581 687	20 081 954
Taux dans les ressources totales		6,06%	36,79%	17,48%
PACOF/GRN		2 810 823	37 817 452	25 187 724
Taux dans les ressources totales		3,45%	61,61%	21,92%
ACRIC	1 975 320	5 590 702	0	0
Taux dans les ressources totales	6,20%	0,06869795		
Water-aid	0	365 394	687 800	618 478
Taux dans les ressources totales		0,45%	1,12%	1%
Totales des ressources	31 866 514	81 380 915	61 378 777	114 899 182

10.5 Mobilisation de ressources propres

Neuf matières imposables ont été identifiées avec comme mode d'identification des contribuables le recensement lors des sorties de recouvrement. Le système de recouvrement repose sur la sortie des agents des impôts sur le terrain. Les outils utilisés sont les quittances, les timbres et les carnets de tickets de marché. Les difficultés résident essentiellement dans l'incivisme des populations qui sont de plus en plus réticentes pour les paiements des taxes et impôts. Il faut aussi signaler l'éloignement du receveur des domaines et l'insuffisance des moyens financiers pour sortir sur le terrain.

Tableau n°21: Mobilisation des ressources propres

Matières imposables	Mode d'identification des contribuables	Système de recouvrement	Outils utilisés
Produits de l'exploitation			
Vente de fumier et autres déchets	-	-	-
Taxes d'abattage	Identification sur place;	Tickets	Carnet
Taxe de visite sanitaire	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Droit de fourrière	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Produits de vente d'animaux mis en fourrière	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Autres taxes pour services	-	-	-

rendus			
Droits d'expédition d'actes administratifs et d'état civil	Identification sur place;	Timbres	Carnet
Taxes funéraires	-	-	-
Produits domaniaux			
Location des propriétés	Identification sur place;	Paiement direct	Carnet de reçus
Redevance pour occupation du domaine public	Recensement	Paiement annuel/Quittance	Carnet
Droits de place (marchés-marchés ambulants)	Identification sur place;	Tickets	Carnet
Droit de stationnement	Identification sur place	Tickets	Carnet
Location de terrains	-	-	-
Locations de boutiques	Recensement	Paiement mensuel/Quittance	Carnet
Redevances pour appareil distributeur d'essence	Recensement	Paiement annuel/Quittance	Carnet
Taxe sur l'enlèvement des agrégats	Identification sur place	Quittance	Carnet
Produits financiers			
Excédents des services à comptabilité directe	-	-	-
Produits divers			
Taxes de mutation	Identification sur place;	Paiement direct/Quittance	Carnet
Produits des amendes de police	Identification sur place;	Paiement direct/Quittance	Carnet
Impôts et taxes et contributions directes	-	-	-
Contribution des patentes	Identification sur place;	Avis d'imposition /Quittance	Carnet
Contribution des micro-entreprises(CME)	Recensement/déclaratif	Paiement par tranche/Quittance	Carnet
Taxe de résidence	Identification sur place;	Paiement direct/Quittance	Carnet
Taxe sur les biens de main morte	-	-	-
Autres taxes et contributions diverses	-	-	-
Taxes sur les armes	Recensement	Quittance	Carnet
Impôts et taxes indirectes			
Taxes sur les spectacles autres que le cinéma	Identification sur place;	Paiement direct/Quittance	Carnet
Taxe sur la publicité	Identification sur place	Quittance	Carnet
Taxe sur les charrettes	Recensement	Quittance	Carnet
Taxe de jouissance	Identification sur place;	Quittance	Carnet

Le mécanisme de mobilisation des ressources financières rencontre des difficultés par l'absence d'une stratégie efficace. La commune ne dispose pas de plan de mobilisation des ressources pour le financement de son développement.

10.6 Capacité de gestion financière et d'exécution du budget

Le mécanisme de gestion financière dans la commune repose sur l'initiative de la dépense qui incombe à l'ordonnateur du budget communal qui est le maire. Les mandats sont montés par le comptable, le contrôleur financier appose son visa. La liquidation et le paiement sont assurés par le receveur municipal. Les outils utilisés dans la gestion financière sont les budgets, les bons et lettres de commande et les plans de passation des marchés.

Tableau n°22: Personnel chargé de la gestion financière et budgétaire

Poste/Fonction	Formation/Qualification	Missions/Tâches exécutées	Outils utilisés
Maire	Agent commercial	Ordonnateur du budget ; Ordonne l'émission des titres de recettes	Mandats ; Titres de recettes
Comptable	Adjoint des services financiers	Assurer la comptabilité de l'ordonnateur ; L'émission des mandats ; Préparation des budgets et des comptes ; Liquidation des dépenses	Budget ; Certificat de dépenses ; Titres de recettes
Collecteur	Sans qualification	Recouvrement des impôts et taxes	Tickets de stationnement ; Tickets de marchés ; Tickets d'abattages;

10.7 Infrastructures et équipements de la Mairie

10.7.1 Inventaire des équipements de la commune

La commune dispose de matériels informatiques et bureautiques. Ce matériel se trouve dans l'ensemble en bon état.

Le tableau ci-dessous retrace la situation du matériel informatique et bureautique.

Tableau n°23: Equipements/matériels de bureau

Service	Type d'équipement	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Maire	Ordinateur portable	1	Mauvais	Non utilise	Remplacer
Secrétariat General	Ordinateur portable	1	Bon	Utilisé	
	Disque Dur externe	1	Bon	Utilisé	
Comptabilité	Ordinateur portable	1	Passable	Utilisé	
	Ordinateur de Bureau	1	Bon	Utilise	
	Onduleur	1	Bon	Utilise	
	Imprimante	1	Bon	Utilisé	
Secrétaire	Ordinateur portable	1	Bon	Utilisé	
		1	Mauvais	Non Utilisé	Remplacer
	Ordinateur de bureau	1	Bon	Utilisé	
	Imprimante	1	Bon	Utilisé	
	Téléphone	1	Mauvais	Utilise	
	Scanner	1	Bon	Utilise	
	Photocopieuse	1	Mauvais	Utilisé	
État civil	Ordinateur portable	1	Passable	Utilisé	
	Ordinateur de bureau	1	Passable		
	Imprimante	1	Passable	Utilisé	

10.7.2 Mobilier

Les services existants dans la commune de Pa sont tous dotés de matériels de bureau. Le tableau ci-dessous retrace la situation du mobilier de bureau.

Tableau n°24: Mobiliers de bureau (tables, chaises, armoires, fauteuils, etc.)

Service	Type de mobilier de bureau	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service/inutilisable)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser si matériel est en mauvais état ou hors service (1=Remplacer, 2=Réparer)
Bureau du Maire	Bureau en bois à 4 tiroirs	1	Bon	Utilisé	
	Fauteuil Ministre rembourré	1	Bon	Utilisé	
	Chaise visiteur rembourré	3	Passable	Utilisé	

Service	Type de mobilier de bureau	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service/inutilisable)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser si matériel est en mauvais état ou hors service (1=Remplacer, 2=Réparer)
	Armoire en bois à deux battants	1	Bon	Utilisé	
Secrétariat	Table métallique	1	Passable	Utilisé	
	Armoire métallique à deux battants	2	Bon	Utilisé	
	Chaise métallique rembourrée	1	Mouvais	Utilisé	
Secrétariat Général	Fauteuil directeur rembourré	1	Mouvais	Utilise	
	Chaise métallique rembourrée	2	Passable	Utilise	
	Bureau semi-métallique à trois tiroirs	1	Passable	Utilisé	
	Table semi-métallique	1	Bon	Utilisé	
Comptable	Fauteuil directeur rembourré	1	Bon	Utilisé	
	Bureau en bois à 4 tiroirs	1	Passable	Utilise	
	Chaise métallique rembourrée	2	Passable	Utilise	
	Armoire métallique à 2 battants	2	1-Bon 1-Passable	Utilisé	
État civil	Bureau semi-métallique à (3) tiroirs	2	Passable	Utilisé	
	Armoire métallique à 2 battants	4	2-Bon 2-Passable	Utilisé	
1^{er} adjoint au Maire	Bureau en bois à 4 tiroirs	1	Passable	Utilisé	
	Fauteuil directeur rembourré	1	Mauvais	Utilisé	
	Chaise métallique rembourrée	2	Mouvais	Utilisé	
Service Foncier Rural	Bureau semi-métallique à (3) tiroirs	02	Bon	Utilisé	
	Fauteuil directeur rembourré	02	Passable	Utilisé	
	Chaise métallique rembourrée	02	Bon	Utilisé	
	Armoire métallique	01	Bon	Utilisé	

Service	Type de mobilier de bureau	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service/inutilisable)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser si matériel est en mauvais état ou hors service (1=Remplacer, 2=Réparer)
	à 2 battants				
Service Eau, Hygiène et Assainissement	Bureau en bois à (3) tiroirs	01	Mouvais	Utilisé	
	Chaise métallique	01	Passable	Utilisé	
Salle de réunion	Table semi-métallique	1	Bon	Utilisé	
	Chaise VIP	40	Bon	Utilise	
	Chaise métallique	100	Bon	Utilisé	

Le tableau ci-dessus montre que la mairie dispose suffisamment de matériels informatiques et bureautiques pour la fourniture des services publics locaux.

10.7.3 Moyens de transport

La commune de Pa dispose de deux types de moyens de déplacement qui sont : les motocyclettes et une charrette.

Tableau n°25: Liste de matériel roulant

Service	Type de matériel roulant	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Secrétariat General	Motocyclette	Passable	Utilisé	
Comptabilité	Motocyclette	Passable	Utilisé	Remplacer
État civil	Motocyclette	Mauvais	Utilisé	
Cours	Charrette	Passable	Non Utilisé	

10.7.4 Autres matériels

La mairie de Pa a acquis au cours de ces dernières années un groupe électrogène qui est aujourd'hui en mauvais état et non utilisé.

10.7.4.1 Supports de communication

La commune dispose de quelques supports qui permettent à la mairie de remplir tant soit peu ses missions de formations de la population. Le tableau ci-dessous dresse la liste de supports de communication.

Tableau n°26: Supports de communication

Service	Type de support	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
---------	-----------------	----------	--	--	---

Service	Type de support	Quantité	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Salle de Réunion	Appareil de Sono	01	Bon	Utilisé	
	Tableau d'affichage	01	Bon	Utilise	
Secrétariat General	Projecteur	01	Bon	Utilise	

10.7.4.2 Inventaire des infrastructures de la Mairie

La commune dispose d'infrastructure suivante :

- un bâtiment principal à 7 bureaux servant de siège pour la mairie;
- un bâtiment annexe de 2 bureaux;
- une salle de réunion de 80 places;
- un bloc de latrine externe à 2 postes.

Ces infrastructures sont toutes en bon état.

Tableau n° 27: Infrastructures de la commune (Bâtiment, bureau/local, magasin, toilette)

Désignation	Nombre de bureaux/local	État (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service/inutilisable)	Utilisation actuelle (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Raison de la non utilisation
Bâtiment principal de la Mairie	07	Bon	Utilisé	Néant
Bâtiment annexe	02	Bon	Utilisé	Néant
Salle de réunion	01	Bon	Utilisé	Néant
Latrine externe	02 postes	Bon	Utilisé	Néant

10.7.5 Gestion des équipements et infrastructures

Le Secrétaire général et le comptable sont responsables de la gestion des équipements et des infrastructures de la commune. En cas de panne, le Maire fait appel à un technicien pour les réparations.

Tableau n°28: Informations sur les personnes en charge de la gestion des équipements de la commune

Nom et Prénoms	Profil	Niveau d'instruction	Mission	Observation
ZONGNABA Alimata	Secrétaire Administratif	Supérieur	Gestion des infrastructures	Bon
GUIRA Noufou	comptable	Secondaire	Gestion des équipements	Bon

XI - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROBLÈMES, DES CAUSES ET DES EFFETS PAR DOMAINE OU SECTEUR

Secteur/Domaine	Problèmes	Causes	Effets	Mesure à prendre
Environnement	<i>faible capacité à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de développement</i>	l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;	la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales	
		-l'absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 15.	la baisse de la fertilité des sols	
		-l'absence d'un mécanisme de promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la déforestation	la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux	
			la forte pression foncière	
			la dégradation des conditions climatiques	
		la méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux		
Milieu humain	la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans ses stratégies de développement local	l'absence de politique et de stratégies locales en matière de la maîtrise démographique et de valorisation du capital humain pour la capture du dividende démographique	la non-maitrise de la dynamique démographique	
		l'absence de stratégie de promotion d'emploi productif et garantissant un travail décent à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées	la migration de la jeunesse vers les sites d'orpillage (dans les autres régions et à l'extérieur du pays)	
			le chômage des jeunes la pauvreté des populations	
Organisation sociale	l'existence de conflits fonciers récurrents entre autochtones et allochtones	le dualisme entre le régime foncier coutumier et celui moderne	difficulté de sécurisation des biens fonciers	
		l'absence d'un dispositif de sécurisation foncière	menace de retrait de terres	
	Existence de tension entre la chefferie coutumière, la population locale et les responsables politiques	l'absence de cadre de concertation entre les acteurs politiques et la population locale	-la non inauguration du nouveau marché	
			-l'inachèvement de la réhabilitation de la gare routière	

Occupation et la gestion de l'espace	problème de mobilisation et de mise à disposition de ses potentialités en terres et des autres ressources naturelles au service de son développement.	la non-application des textes en vigueur sur le régime foncier en milieu rural	l'insécurité foncière dans les modes de transaction foncière,	
		l'absence ou le manque de dynamisme des structures foncières villageoises	les conflits entre les différents utilisateurs des terres	
		-la non-localisation de <i>la cible n°5 de l'ODD 5.</i> -l'absence de dispositif favorisant un accès équitable des femmes et des hommes à la propriété et au contrôle des terres	la précarité des droits fonciers des femmes, des jeunes et des migrants	
		l'absence de plan d'occupation des sols	Recrudescence des conflits entre les différents intervenants dans le territoire communal	
		la réduction de l'espace traditionnellement destiné à la production agropastorale due aux ventes de terres	la dégradation des terres utiles aux activités de développement	
Santé	Faible performance de la commune dans l'offre sanitaire	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures sanitaires,	l'insalubrité des salles de consultation (Pa-ville)	
			le mauvais état des toits des bâtiments (Pa-ville)	
		l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture de service de santé : cette faible performance est due à l'insuffisant exercice par la commune de ses compétences en matière de santé et d'hygiène	le non-respect de la norme nationale d'un CSPS pour 5000 habitants Ce ratio est de 9178 habitants/CSPS dans la commune	
			l'insuffisance de lits d'hospitalisation	
			l'insuffisance de personnel soignant surtout en maternité (Pa-ville, Yamane)	
			la vétusté et les pannes de l'ambulance (taxi-moto) (Yamané)	
			le mauvais état de l'ambulance rendant les évacuations impossibles durant la saison hivernale (Yamané)	
			le manque de consommables (Yamané, Pa)	
			Le mauvais comportement de certains agents de la maternité (Pa-ville, Yamane)	
			le manque d'éclairage	
			l'insuffisance de logements.	
			l'absence de logement (Kopoie)	
l'absence de forage au CSPS de Kopoie				

		l'appauvrissement des COGES par la politique de la gratuité des soins	la rupture en produits pharmaceutiques (Pa-ville, Yamane et Kopoie)	
			l'inefficacité de la gratuité des soins (Yamané)	
		le manque de stratégie locale pour une couverture sanitaire adéquate favorisant un accès à des services de santé essentiels de qualité	le mauvais état des voies Heredougou-Yamané, Kopoie-Voho, surtout en hivernage dû à l'existence de deux bas-fonds	

Secteur/Domaine	Problèmes	Causes	Effets	Mesure à prendre
Eau potable	<i>Faible performance de la commune dans la satisfaction des besoins de sa population en eau potable</i>	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'eau potable	le mauvais état des forages (2 à Heredougou, 1 à Boro une borne fontaine à Pa ville, 3 à Didié)	
			l'absence de couverture des deux puits à grand diamètre (Pa-ville) ;	
		l'insuffisante dotation des ressources étatiques à la gestion du domaine d'eau potable à la commune	l'éloignement des forages à certains ménages (2km pour Didié)	
		l'absence et/ou le manque de dynamisme des AUE	le mauvais fonctionnement des AUE	
			l'absence d'un suivi rapproché du fonctionnement des AUE	
			le mauvais état de certains forages (la mauvaise qualité de l'eau, la brisure des tuyaux, le mauvais fonctionnement des manivelles : cas de Kopoie)	
		l'influence de la politique dans la construction des infrastructures d'eau potable	la mauvaise répartition des points d'eau à Pa-ville	
l'absence de stratégie locale favorisant un accès équitable en eau potable				
Assainissement	<i>Faible performance de la commune en matière d'assainissement</i>	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'assainissement	-	
		l'insuffisance des moyens pour le fonctionnement du service communal d'assainissement	l'insuffisance de latrines publiques	
			le manque de caniveau pour le drainage des eaux de pluie (Pâ-ville)	
		l'absence mécanisme de promotion de l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats mettant fin à la défécation en plein air	l'absence d'un système de gestion des déchets solides et liquides	
l'insuffisance en latrines familiales				

Agriculture	<i>Faible performance</i>	l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'agriculture,	la mauvaise qualité des produits (pesticides, herbicides engrais, semences, etc.) des producteurs de coton	
			l'insuffisance de retenue d'eau	
			l'absence de pistes à bétail	
			L'insuffisance d'intrants agricoles (bœufs de labour, semences améliorées, charrue, etc.)	
		l'absence de politique de sécurisation des terres due au mode de gestion coutumière	les récurrents conflits fonciers entre autochtones et allochtones.	
		la dégradation des conditions climatiques, forte démographie, etc.)	la mauvaise répartition des pluies	
		l'absence de l'appui de la recherche agricole à la promotion de l'arboriculture	la pauvreté des sols	
		l'absence de politique locale de promotion de l'économie agricole,	la mauvaise politique de la fixation du prix d'achat de coton et des céréales	
			l'achat tardif du coton	
			le surendettement des cotonculteurs	
		l'absence de mécanisme de conservation des récoltes	la mévente des céréales	
		l'absence de stratégie de lutte contre la faim et de l'élimination de toutes les formes de malnutrition, en particulier au profit des pauvres et les personnes en situation vulnérable	la contrainte de vendre les cultures destinées à l'autoconsommation (maïs, haricot, petit mil) pour faire face aux dépenses en attendant de rentrer en possession du revenu issu de la vente du coton	
			les attaques des chenilles surtout le coton et le maïs	
			l'insuffisance de terres cultivables (Pa)	
la mauvaise répartition des semences améliorées				
Elevage	Faible performance de l'élevage dans l'accomplissement de ses fonctions	l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'élevage	l'absence de projets et/ou fonds d'accompagnement de promotion de la filière dans ces localités	
		l'absence d'appui pour la vulgarisation de l'embouche	-la pratique de l'élevage extensif	
		le manque de piste à bétail normée et de zone de pâturage à cause de la délimitation de la forêt classée	la recrudescence des conflits fonciers entre les agriculteurs et les éleveurs	
		l'absence de stratégie permettant d'accroître les	la fréquence des épizooties	

		revenus des éleveurs en particulier les femmes	-l'insuffisance de moyens financiers pour la reprise des activités d'embouche bovine avec la fin du projet PACOF (cas d'un groupement appuyé par le PACOF dans la pratique de l'embouche bovine dans le village de Koupélé)	
			l'absence de points d'eau pastoraux (Pa ville)	
			l'absence de zone de pâture	
			la non-fonctionnalité du marché de bétail due à l'implication de la politique	
Pêche	Faible performance dans la satisfaction de la demande en poissons.	le manque d'appui en matériel de pêche au groupement de pêcheurs,	la faible qualité et l'insuffisance du matériel de pêche (filets, pirogues)	
		l'absence d'une bonne organisation du secteur	le manque de financement de la campagne de pêche	
		l'absence d'un comptoir des produits de pêche.	l'existence des conflits récurrents entre les pêcheurs et les maraichers	
			l'absence d'un site de pesée du poisson ;	
Apiculture	Manque de formation et d'équipements	l'insuffisance de ruches modernes (ruches kenyannes)	la faible production du miel	
		la faible connaissance des techniques modernes de récolte du miel		
Commerce	Faible performance	l'absence de cadre de concertation entre les autorités communales et les acteurs du secteur du commerce,	le manque d'organisation des acteurs	
			Non-implication des acteurs dans le choix du plan de réhabilitation de la gare	
			la non implication des commerçants dans le choix du site du nouveau marché	
		l'absence d'une stratégie de marketing territorial	l'absence d'électricité	
		le taux d'analphabétisme élevé des acteurs		
		la non-formalisation du secteur		
		Non-aménagement des marchés (Pâ et Kopoï)		
		Non-aménagement de la gare routière		
		l'absence de localisation des cibles de ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».	la cherté des boutiques au marché (30 000 pour les frais de dossiers et 22500 F pour la caution)	
			l'absence de cadre de concertation entre les acteurs du commerce et l'autorité municipale	
Transport	Faible développement	Manque d'aménagement des pistes rurales	l'accessibilité difficile à certaines localités en saison	

	nt routier communal		pluvieuse	
Tourisme, culture et sites d'hébergements	Faible valorisation des activités touristiques et culturelles	Absence d'auberge communale		
Télécommunication	Mauvaise qualité du réseau de téléphonie mobile et de l'internet	Accès difficile à internet (haut débit)	Faibles possibilités de connexion/faibles débits	
		Faiblesse et/ou absence de réseau de téléphonie mobile	Difficulté d'accès au réseau de la téléphonie mobile	
Énergie	Faible accès à l'énergie	l'absence de moyens financiers pour l'acquisition de matériels solaires		
		l'absence d'appui pour la connexion au réseau SONABEL	Accessibilité difficile à la connexion SONABEL (coût élevé, démarche compliquée et longue)	
Services financiers	Faible accès aux microcrédits	Absence de garantie	Accessibilité difficile au crédit (artisanat, commerce, femmes, jeunes)	
Gouvernance locale	Faible performance de la commune dans la gouvernance locale	l'absence du service des matières transférées	faible exécution des compétences transférées	
		l'absence du service de la régie	l'incivisme des populations	
		l'absence de stratégie de communication assortie d'un plan de marketing territorial.	difficulté de mobilisation des ressources	
		l'absence de plan de mobilisation des ressources		
		Faible représentation des femmes aux instances		
		Méconnaissance des rôles et tâches	Non-fonctionnement des commissions permanentes et des CVD	
		Manque de partenaires		